



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8333^e séance

Mardi 28 août 2018, à 15 heures

New York

<i>Président :</i>	Lord Ahmad/M ^{me} Pierce	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation au Myanmar

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Myanmar

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh et du Myanmar à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tegegnetwork Gettu, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, et M^{me} Cate Blanchett, Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est le cœur lourd que je me joins aujourd'hui aux représentants. La grave situation d'urgence de réfugiés qui a commencé il y a un an dans l'État rakhine, au Myanmar, est devenue l'une des pires crises humanitaires et des droits de l'homme au monde. Le mois dernier, je me suis rendu à Cox's Bazar, au Bangladesh, et j'y ai entendu des témoignages d'atroces persécutions et souffrances. Un père s'est effondré en me relatant que son fils avait été tué par balle sous ses yeux, que sa mère avait été sauvagement assassinée et que sa maison avait été réduite en cendres. Il s'est réfugié dans une mosquée, mais les soldats qui l'y ont débusqué lui ont infligé des sévices et ont brûlé le Coran.

Je sais que les membres du Conseil ont entendu des témoignages poignants similaires lors de la visite qu'ils ont effectuée dans la région. Dans leur déclaration à la presse du 9 mai (SC/13331), les membres du Conseil soulignent qu'ils « ont été frappés par l'ampleur de la crise humanitaire » et « demeurent gravement préoccupés par la situation actuelle ». Ils ont également réaffirmé la déclaration du Président en date du 6 novembre 2017 (S/PRST/2017/22), dans laquelle le Conseil « condamne fermement la violence généralisée qui règne dans l'État Rakhine » et « se déclare gravement

préoccupé par les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits qui auraient été commises dans l'État Rakhine, y compris par les forces de sécurité du Myanmar, en particulier contre des personnes appartenant à la communauté Rohingya ».

Il y a un an, j'ai immédiatement condamné les attaques d'extrémistes contre les forces de sécurité. Toutefois, ces attaques ne sauraient justifier l'usage disproportionné de la force contre les populations civiles ni les violations flagrantes des droits de l'homme commises par les forces de sécurité du Myanmar et leurs alliés. En septembre dernier, j'ai envoyé une lettre officielle au Conseil (S/2017/753), appelant à une action concertée pour empêcher une nouvelle escalade de la crise dans le nord de l'État Rakhine. À la suite de mes contacts directs avec les autorités du Myanmar et de plusieurs initiatives sur le terrain menées par le système des Nations Unies, j'ai fait part de mes préoccupations concernant la situation humanitaire et la situation en matière de droits de l'homme, qui sont catastrophiques. J'ai attiré l'attention sur le fait qu'une nouvelle détérioration de la situation mettrait en danger la paix et la sécurité régionales.

Comme le Conseil le sait, j'ai également œuvré en faveur d'une politique d'engagement et d'action unifiée pour encourager le Gouvernement à prendre des mesures constructives, aider à désamorcer les tensions entre les communautés et renforcer la confiance. En avril, j'ai nommé M^{me} Christine Schraner Burgener en tant qu'Envoyée spéciale pour le Myanmar. Elle mène un processus de vastes consultations, notamment avec le Gouvernement et l'armée, la société civile et les groupes de femmes. J'apprécie à sa juste valeur le ferme appui apporté par le Conseil et je me félicite de la coopération du Myanmar avec elle jusqu'à présent. En juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autorités du Myanmar ont mis au point un mémorandum d'accord qui établit un cadre de coopération pour créer les conditions propices à un rapatriement volontaire, durable, dans la dignité et en toute sécurité des réfugiés qui se trouvent au Bangladesh. Le mémorandum d'accord vise également à aider à améliorer et à renforcer les moyens de subsistance de toutes les communautés vivant dans l'État Rakhine.

Bien entendu, tout cela exige des investissements importants, non seulement dans la reconstruction et le développement de toutes les communautés de l'une des régions les plus pauvres du Myanmar, mais aussi

en matière de réconciliation et de respect des droits de l'homme. Je ne constate pas encore l'engagement nécessaire pour que ces investissements soient faits. Il est clair que les conditions nécessaires pour le retour volontaire, durable, dans la dignité et en toute sûreté des réfugiés rohingyas dans leur lieu d'origine ou de choix ne sont pas encore réunies. Je demande aux membres du Conseil de sécurité de se joindre à moi pour exhorter les autorités du Myanmar à coopérer avec l'ONU et à garantir un accès immédiat, effectif et sans entrave aux organismes et aux partenaires de l'ONU. Par ailleurs, nous devons continuer à faire pression en vue de la libération des journalistes qui ont été arrêtés pour avoir rendu compte de cette tragédie humaine.

L'accès est essentiel pour pouvoir répondre aux besoins, qui sont considérables, et pour apaiser les craintes des réfugiés qui souhaitent rentrer chez eux. Cela permettrait de mener des consultations au sujet de projets à effet rapide avec les populations qui se trouvent toujours dans l'État Rakhine, après avoir évalué leurs besoins. Les Rohingyas qui se trouvent toujours dans l'État Rakhine continuent d'être victimes de marginalisation et de discrimination. Nombre d'entre eux n'ont pas accès à une aide humanitaire vitale. Quelque 130 000 Rohingyas sont toujours confinés dans des camps, où ils font l'objet de strictes restrictions à la liberté de mouvement. Leur accès aux services de santé et d'éducation, à d'autres services essentiels et aux moyens de subsistance est extrêmement limité. Rien ne saurait justifier les retards dans la recherche de solutions garantissant la dignité des personnes concernées, qui leur permettront de regagner dans leurs lieux d'origine en toute sécurité et dans la dignité, dans le respect des normes internationales et des droits de l'homme. L'ONU demeure prête à contribuer à l'élaboration d'un tel plan. Il est essentiel de garantir la réinstallation volontaire et la liberté de mouvement, de mettre fin à la ségrégation et à la discrimination, de garantir un développement inclusif et de rétablir l'état de droit et l'ordre public. En fin de compte, c'est aux dirigeants du Myanmar qu'il incombe de faire preuve de plus de volonté pour faire respecter les principes d'égalité et de non-discrimination, tout en luttant contre l'incitation à la haine et à la violence raciales.

Une fois de plus, je tiens à saluer la générosité remarquable des autorités bangladaises et des communautés d'accueil. Toutefois, la réponse à cette crise doit avoir un caractère mondial. L'appel humanitaire international pour faire face à la crise des Rohingyas est encore sous-financé, à hauteur de 33 % seulement. Il faut faire

bien davantage pour atténuer les dangers bien réels et fatals liés aux moussons actuelles et imminentes. Je tiens à remercier la Banque mondiale et à son président, M. Jim Yong Kim, d'avoir mobilisé une aide de près d'un demi-milliard de dollars sous forme de dons en faveur des réfugiés rohingyas et des communautés d'accueil. L'assistance sous forme de subventions, qui a été approuvée par la Banque asiatique de développement, joue également un rôle crucial pour ce qui est de répondre aux besoins à moyen terme et de fournir une aide pour des priorités vitales. Il faut toutefois améliorer l'accès des réfugiés à l'éducation et à des moyens de subsistance pour éviter qu'ils ne soient encore plus vulnérables face aux risques de traite, d'exploitation sexuelle et de radicalisation.

Je ne peux pas oublier les histoires que j'ai entendues dans le camp de Cox's Bazar. Une femme désespérée a fait un geste vers une mère qui berçait son bébé, conçu à la suite d'un viol, et m'a dit :

« Nous voulons la sécurité et un statut de citoyen au Myanmar. Et nous voulons que justice soit faite pour ce que nos sœurs, nos filles et nos mères ont souffert ».

Le respect du principe de responsabilité est essentiel pour parvenir à une véritable réconciliation entre tous les groupes ethniques et constitue une condition préalable à la sécurité et à la stabilité régionales. Malheureusement, le Myanmar a refusé de coopérer avec les entités et les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU, malgré les nombreux appels qui lui ont été lancés en ce sens, y compris par les membres du Conseil. Nous avons demandé qu'on envisage différentes options en matière de responsabilisation. Tout récemment, la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, mise en place par le Conseil des droits de l'homme, a exprimé de très vives préoccupations. Dans son rapport, publié hier, la Mission a constaté « des violations flagrantes des droits de l'homme et des atteintes à ces droits commises par les forces de sécurité (*A/HRC/39/64, par. 100*), qui, à son avis, « figurent indubitablement parmi les crimes les plus graves au regard du droit international » (*ibid.*).

Je pense que les conclusions et les recommandations contenues dans ce rapport méritent un examen sérieux de la part de tous les organes compétents de l'ONU. Une coopération internationale efficace s'impose en vue de la mise en place de mécanismes de responsabilisation crédibles, transparents, impartiaux,

indépendants et conformes aux obligations du Myanmar au titre du droit international.

Le Conseil a publié une déclaration ferme du Président. La Commission consultative sur l'État rakhine, dirigée par M. Kofi Annan, a également formulé des recommandations claires. Ce rapport prend en compte les besoins des victimes et aborde les causes profondes de la crise, notamment la discrimination, la persécution et l'absence de statut juridique. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer de nouveau les qualités d'homme d'État dont l'ancien Secrétaire général a fait preuve, au Myanmar et ailleurs. Il reste toutefois beaucoup à faire pour créer les conditions propices à la paix et à la justice dans l'État Rakhine. Tant qu'un climat de peur et de persécution règnera dans cet État, il n'y aura pas de retours volontaires.

Toutes les communautés de l'État Rakhine sont pauvres et doivent parvenir à un développement durable et inclusif, qui est également essentiel à la réconciliation et à la paix. Je tiens à ajouter que les violations systématiques commises à l'encontre des minorités ethniques et religieuses en dehors de l'État Rakhine doivent également cesser si nous voulons instaurer une véritable démocratie.

Une année s'est écoulée. La crise ne peut pas se poursuivre indéfiniment. Le Conseil a fait preuve d'unité en adoptant une déclaration du Président. Cette unité demeure essentielle si nous voulons répondre à des appels clairs par des mesures concrètes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Gettu.

M. Gettu (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant le Conseil.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue de partager les préoccupations de la communauté internationale concernant la situation qui règne dans l'État Rakhine et le sort des Rohingyas. Nous souscrivons pleinement à l'opinion selon laquelle il est nécessaire de créer les conditions propices au retour volontaire, durable, dans la sécurité et la dignité des réfugiés du Bangladesh, comme le prévoit le mémorandum d'accord signé par le Gouvernement du Myanmar, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Myanmar est aujourd'hui confronté à de multiples transitions relatives au processus de paix en cours, à la libéralisation économique et aux réformes démocratiques. C'est dans ce contexte qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité et de la discrimination contre la population Rohingyas. La concurrence pour les terres et les ressources dans l'État rakhine, qui est le deuxième État le plus pauvre du pays, les lois et les institutions discriminatoires, ainsi que la méfiance et les tensions intercommunautaires, contribuent à certaines de ces causes profondes.

La création de conditions durables pour des retours volontaires exige des solutions globales et de longue haleine. Pour créer de telles conditions, il est essentiel de s'attaquer aux importants problèmes de développement de toutes les communautés de l'État rakhine et de supprimer les ordonnances locales qui restreignent la liberté de circulation et l'accès aux services de base. Il faut également que chaque réfugié ait la liberté de décider du moment de son retour sur la base d'un choix libre fait en toute connaissance de cause.

Le règlement de ces questions peut également contribuer à renforcer la confiance intercommunautaire au sein de la population de l'État rakhine. Comme l'a noté le Secrétaire général, les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine fournissent une feuille de route pour traiter ces questions. Récemment, le Gouvernement du Myanmar a convoqué le système des Nations Unies pour faire le point sur la mise en œuvre de ces recommandations, ce qui est une mesure positive.

Comme première étape vers la création de conditions propices aux retours volontaires dans l'État rakhine, le PNUD et le HCR ont travaillé en étroite collaboration pour commencer la mise en œuvre du mémorandum d'accord tripartite. Nous avons renforcé notre capacité sur le terrain pour commencer ce travail important. Nous avons également tenu conjointement une série de consultations préparatoires avec le Gouvernement du Myanmar à tous les niveaux, y compris avec le groupe de travail technique mis en place par le Gouvernement pour appuyer la mise en œuvre du mémorandum d'accord.

Au début du mois de juillet, nous avons entrepris conjointement une première visite, bien que symbolique, dans la partie nord de Rakhine, qui a été suivie d'une visite conjointe de familiarisation sur le terrain avec le groupe de travail technique plus tard dans le courant du mois. Nous nous félicitons des mesures préliminaires

prises par le Myanmar et nous attendons avec intérêt de progresser de manière constructive et significative. Cependant, un accès efficace et des procédures rationalisées sont essentiels pour nous permettre d'accéder à des regroupements villageois entiers et d'entreprendre des programmes régionaux qui sont inclusifs, conformes aux méthodes sensibles aux conflits et qui renforcent la cohésion sociale. Cela reste en attente.

Il faut tenir des consultations libres et indépendantes avec toutes les communautés afin d'identifier leurs besoins, étape nécessaire pour la conception et l'exécution de projets communautaires à impact rapide qui traitent la question des moyens de subsistance et répondent aux besoins fondamentaux afin d'instaurer la confiance au sein des communautés et entre elles. De telles consultations jettent également les bases d'une planification du développement durable à plus long terme, comme le prévoit le mémorandum d'accord. Cela, ainsi que la liberté de circulation et la voie vers l'obtention de la citoyenneté, constitueront des étapes essentielles qu'il faudra concrétiser.

Outre la mise en œuvre du mémorandum d'accord, le PNUD, le HCR et plusieurs autres organismes des Nations Unies ont travaillé dans d'autres parties de l'État rakhine pour mettre en œuvre de vastes initiatives de développement et d'aide humanitaire, avec l'appui des principaux donateurs. Une partie de la solution plus large à Rakhine consiste à s'attaquer à des questions très difficiles en plus de la question de la liberté de circulation, comme l'accès aux moyens de subsistance, à l'éducation et aux services de santé; le respect de l'état de droit; et le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme. Le PNUD aide actuellement à relever certains de ces défis en soutenant une relance fondée sur la résilience et le développement durable.

Nous remercions le Gouvernement bangladais pour sa généreuse hospitalité et son soutien aux réfugiés Rohingya. Comme prévu, la mousson, conjuguée aux ressources limitées mises à la disposition des Nations Unies et de ses partenaires pour répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil, a rendu très précaires les conditions de vie des réfugiés de Cox's Bazar. La création de conditions propices à des retours volontaires durables au Myanmar effectués dans la sécurité et la dignité est un processus qui exige au moins une planification à moyen terme. Il est primordial de continuer à répondre aux besoins de toutes les personnes touchées à Cox's Bazar.

En conclusion, nous tenons à souligner qu'il importe de rechercher une solution globale et durable – l'accès effectif, la liberté de circulation et la voie vers l'obtention de la citoyenneté étant des éléments essentiels pour le développement durable de l'État rakhine. Nous réaffirmons notre ferme engagement et la poursuite de notre participation constructive avec les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh en vue de créer un environnement où les membres de toutes les communautés peuvent vivre ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gettu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Blanchett.

M^{me} Blanchett (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que d'avoir l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité en cette conjoncture critique. Je ne suis pas ici en tant qu'experte. Je me présente devant les membres du Conseil de sécurité en tant que simple témoin, en tant que personne qui a vu et ne peut pas détourner le regard. Je me suis rendue au Bangladesh en mars dernier en tant qu'ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour voir ce que je peux apporter en réponse aux besoins humanitaires massifs qui s'y font jour. Rien n'aurait pu me préparer à l'ampleur et à l'étendue des souffrances que j'ai vues.

Une femme de 18 ans, que j'appellerai Laila, tient une grande place dans mes souvenirs. Une des 720 000 réfugiés Rohingya apatrides qui ont fui la violence et les mauvais traitements dans l'État rakhine au Myanmar depuis août dernier, Laila a fui son village en flammes avec son fils Yousuf. Tandis qu'elle berçait Yousuf dans ses bras, elle m'a décrit comment son mari a été enlevé de force de son village, un mari dont elle n'a plus de nouvelles depuis. Elle a également décrit comment, cinq jours plus tard, les mêmes personnes sont revenues, mettant le feu à sa maison et la forçant à s'enfuir seule avec son bébé. Elle a vu son oncle tué par des hommes munis de couteaux. Elle m'a dit : « Quand j'ai vu ça, j'ai couru ». Elle et son fils se sont cachés dans une forêt pendant des mois, survivant grâce aux plantes et aux arbres. Son voyage déchirant s'est terminé au Bangladesh, où ses difficultés actuelles persistent.

Une autre famille de réfugiés l'a accueillie avec Yousuf, partageant leur abri exigu. Pendant que je m'asseyais avec Laila, un petit enfant jouait derrière moi. J'ai remarqué de terribles cicatrices sur sa jambe. Quand je lui ai demandé comment cela s'était produit, sa famille

m'a dit qu'il avait été pris dans les flammes alors que leur maison avait été incendiée. Heureusement, ils ont réussi à le sortir, mais les cicatrices resteront - tant physiques que psychologiques.

Si seulement de telles histoires étaient atypiques! Mais lorsque j'ai rendu visite à des familles de réfugiés au Bangladesh, j'ai constaté qu'elles n'étaient que trop fréquentes. Comme les personnes présentes, j'ai entendu des récits bouleversants - des récits de tortures, de femmes brutalement violées, de personnes dont les proches ont été tués sous leurs yeux et d'enfants qui ont vu leurs grands-parents enfermés dans des maisons incendiées.

Je suis mère et j'ai vu mes propres enfants dans les yeux de chaque enfant réfugié que j'ai rencontré. Je me voyais dans chaque parent. Comment une mère peut-elle supporter de voir son enfant jeté au feu? Leurs expériences ne me quitteront jamais. C'est pourquoi je suis extrêmement reconnaissante au Conseil de sécurité - principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales - d'œuvrer de concert pour résoudre cette crise.

Je suis particulièrement reconnaissante au Secrétaire général d'avoir donné une voix aux Rohingyas au cours de la dernière décennie et de continuer à faire preuve d'un leadership exemplaire en la matière. Je dois également rendre hommage à l'ancien Secrétaire général, feu M. Kofi Annan, qui nous a donné une vision claire et pratique pour résoudre la crise dans l'État rakhine - une vision qui est partagée par le Conseil et que le Gouvernement du Myanmar s'est engagé à mettre en œuvre. C'est une vision qui, si elle se réalise, garantira que les femmes, les hommes et les enfants de religions, d'ethnies et d'origines différentes dans l'État rakhine puissent s'épanouir collectivement. Mais alors que le Conseil et l'ONU collaborent avec le Gouvernement du Myanmar pour faire en sorte que cela devienne réalité, des efforts urgents sont encore nécessaires pour les Rohingyas au Bangladesh.

Il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas de la première vague de déplacements forcés massifs de réfugiés Rohingyas du Myanmar vers le Bangladesh au cours des 40 dernières années. L'ampleur de ces déplacements est d'une telle importance et d'une telle gravité qu'il y a aujourd'hui plus de Rohingyas vivant en exil qu'au Myanmar. En 1978, 200 000 réfugiés rohingyas ont afflué au Bangladesh, fuyant les brutalités et les violences perpétrées à grande échelle. Gul Zahar, qui était à l'époque une jeune femme rohingya, comptait

parmi ceux qui ont pris la fuite. Quatorze ans plus tard, en 1992, une nouvelle vague de violence a contraint 250 000 réfugiés rohingyas apatrides à chercher refuge une fois encore au Bangladesh voisin. Une fois encore, Gul Zahar était parmi ceux qui se sont enfuis. Il y a aujourd'hui 900 000 réfugiés rohingyas apatrides au Bangladesh. Gul Zahar, qui a maintenant 90 ans, est malheureusement encore parmi eux. Quatre décennies après sa première fuite, Gul vit dans l'extrême pauvreté au Bangladesh et son seul souhait est que ses arrière-petits-enfants aient un avenir meilleur. Il n'a jamais été plus urgent qu'un tel avenir puisse se concrétiser au Myanmar. Si nous n'agissons pas maintenant, les petits-enfants de Gul, comme des milliers d'autres, ne pourront échapper au cycle incessant de déplacements que des générations de réfugiés rohingyas ont connu.

La réponse du Bangladesh, qui a accueilli plus de 700 000 réfugiés en l'espace de quelques mois et garanti leur sécurité, est l'un des gestes d'humanité les plus visibles et les plus significatifs de notre époque, mais les besoins sont colossaux et les souffrances énormes. La communauté internationale doit fournir un appui beaucoup plus important. Grâce aux efforts du Gouvernement bangladais, des communautés d'accueil, des organismes des Nations Unies pertinents, des organisations non gouvernementales et des réfugiés eux-mêmes, des efforts vitaux ont permis aux réfugiés rohingyas de faire face à la saison des moussons et d'en sortir largement indemnes. Cependant, comme les membres du Conseil l'ont vu eux-mêmes, ils continuent de vivre dans des conditions sordides. Étant donné que l'opération de secours aux réfugiés n'est financée qu'à hauteur de 33 %, ce qui correspond à moins de 70 cents par personne et par jour, ce n'est pas surprenant, mais c'est franchement embarrassant. De nombreux villageois bangladais vivant tout près et qui n'ont presque rien aidé les réfugiés rohingyas depuis un an. Si des gens aussi pauvres peuvent apporter leur aide, pourquoi ne pouvons-nous pas faire mieux? Les réfugiés ont besoin de nourrir leur famille. Ils ont besoin d'eau salubre et d'installations sanitaires pour se laver, faire la cuisine, faire le ménage. Ils ont besoin d'un abri sûr pour faire face aux moussons et à la chaleur. Leurs enfants ont besoin d'une éducation. Les grands-parents ont besoin de soins. Mais ils ont besoin de beaucoup plus que de nourriture et d'eau, d'écoles informelles et d'abris temporaires. Ils ont besoin d'un avenir.

Dans les camps de réfugiés au Bangladesh aujourd'hui, les femmes qui ont été violées au Myanmar donnent aujourd'hui naissance à des enfants. Ces

enfants, qui sont déjà apatrides, risquent en plus d'être stigmatisés à vie. Beaucoup de femmes, comme Laila, avec leurs enfants, continuent d'être vulnérables face aux violences et à l'exploitation. Beaucoup souffrent toujours des séquelles des traumatismes et des blessures infligés avant et pendant leur fuite au Bangladesh. Il est impératif que les gouvernements, les organismes humanitaires et de développement, le secteur privé et les individus travaillent dans un esprit de solidarité pour trouver des solutions novatrices afin d'aider les réfugiés et les communautés d'accueil au Bangladesh.

Nos efforts doivent se concentrer sur la fourniture d'un appui ô combien nécessaire au Bangladesh, tout en veillant à garantir des conditions au Myanmar qui soient propices aux retours. Les nombreux réfugiés avec lesquels j'ai parlé considèrent que le Myanmar est leur pays, mais ils ont vraiment très peur de rentrer chez eux. Le déni de leur droit de se déplacer, de leur droit au mariage, de leur droit au travail et de leur droit aux soins de santé et à l'éducation en font parmi les populations les plus vulnérables de la planète. Les réfugiés rentrent chez eux lorsqu'ils peuvent le faire en toute sécurité. Les Rohingya ne peuvent pas retourner chez eux pour faire face aux conditions mêmes qui les ont fait fuir. Ils ne peuvent pas se contenter de demi-solutions. Ils doivent savoir qu'ils ont leur place. Il est indispensable de leur permettre d'acquérir la pleine citoyenneté. Ce n'est pas un luxe. Ce n'est pas un privilège. Il s'agit d'un droit fondamental dont nous jouissons tous ici, un droit que n'ont pas les Rohingya.

J'implore le Conseil à ne pas oublier cet impératif, à appuyer tous les efforts pour en faire une réalité et, dans l'intervalle, à mobiliser un appui international plus important afin de répondre aux besoins urgents du Bangladesh. Je repense souvent à Laila et à ses voisins. Sait-elle ce qu'il est advenu de son mari? L'abri temporaire qu'elle partageait avec d'autres a-t-il survécu à la mousson? A-t-elle pu fêter l'Aïd al-Fitr la semaine dernière? Son jeune fils Yousuf pourra-t-il un jour rentrer au Myanmar et aller à l'école? Ou, comme Gul Zahar, connaîtra-t-il lui aussi un cycle sans fin de peur et de déplacement forcé?

Ensemble, nous devons changer l'avenir de Laila, de Yousuf, de Gul Zahar et des Rohingya vivant au Myanmar, au Bangladesh et ailleurs. Il n'y a pas de raccourci. Il n'y a pas d'autre solution. Nous avons déjà manqué à nos responsabilités envers les Rohingya. Je vous en supplie, ne faillissons pas à nouveau à notre devoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Blanchett de son exposé très poignant et très émouvant.

Je vais à présent faire une déclaration en ma capacité de Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le sort de la communauté rohingya est l'une des plus grandes crises de réfugiés de l'histoire récente, et c'est l'une des crises humanitaires et des droits de l'homme les plus pressantes à laquelle fait face le Conseil de sécurité aujourd'hui. Il y a un an, les Rohingya de l'État rakhine ont été victimes de la campagne de violence la plus épouvantable qui soit, entraînant de graves violations de leurs droits fondamentaux et conduisant à leur expulsion de leurs foyers et à leur déportation. Le Conseil doit veiller à ce que justice leur soit rendue et qu'ils puissent espérer un avenir pacifique. Le rapport de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar (A/HRC/39/64), publié hier par le Conseil des droits de l'homme, constitue le compte rendu le plus solidement fondé à ce jour des crimes perpétrés contre la communauté rohingya. Le rapport décrit en détail les viols et meurtres commis à grande échelle par l'armée birmane, l'oppression et la persécution systématiques dont les Rohingya sont victimes depuis de nombreuses années, et les violences et violations généralisées commises ailleurs dans le pays.

La communauté internationale a confié au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les crimes contre l'humanité, tels que ceux décrits dans le rapport de la Mission d'établissement des faits, menacent la paix internationale. Ils menacent la sécurité internationale. Les déportations forcées par-delà les frontières, comme celles dont ont été victimes les Rohingya expulsés vers le Bangladesh, sont des actes hostiles, mais ils menacent également la paix et la sécurité internationales. Il incombera donc au Conseil d'examiner ce rapport en détail une fois que la Mission d'établissement des faits aura présenté son dernier exposé devant le Conseil des droits de l'homme en septembre.

Mais soyons clairs : ceux qui sont les plus touchés par la crise vivent maintenant au Bangladesh. Comme nous l'avons entendu, plus de 700 000 réfugiés rohingyas sont venus s'ajouter aux plus de 300 000 personnes déplacées dans les précédents cycles de violence. Le Bangladesh, de concert avec l'Organisation des Nations

Unies et d'autres organisations humanitaires, a sauvé des milliers de vies. Le Bangladesh, œuvrant de concert avec l'ONU et les organisations non gouvernementales internationales, a pris d'importantes mesures pour atténuer les effets les plus graves de la saison des moussons au cours des derniers mois. Et, comme nous l'a dit de façon si poignante M^{me} Blanchett, les Rohingyas ont besoin de notre appui constant. Ils ont besoin de nourriture, de logement, d'eau potable, d'accès à l'éducation, de moyens de subsistance et d'une assistance spécialisée. Nous ne devons pas l'oublier, ils ont besoin d'un appui et d'une assistance spécialisés pour les victimes de violence sexuelle. Le plan d'action conjoint des Nations Unies reste cruellement sous-financé, et il est impératif que nous tous intensifions nos efforts et jouions notre rôle.

Mais la solution à la crise – disons-le clairement – réside en Birmanie. La communauté rohingya mérite justice. La Mission d'établissement des faits a conclu que ce qui s'était passé dans l'État rakhine justifiait

« une enquête et des poursuites judiciaires contre les responsables de la chaîne de commandement de la Tatmadaw afin qu'un tribunal compétent puisse déterminer leur responsabilité pour génocide au regard de la situation dans l'État rakhine ». *(A/HRC/39/64, par. 87)*

Avec de tels enjeux, le Conseil a le devoir de veiller à ce que ces actes ne restent pas impunis.

En tant que Représentant spécial de la Première Ministre Theresa May pour la prévention de la violence sexuelle en période de conflit, je puis assurer le Conseil et la communauté rohingya que c'est là une priorité absolue pour notre gouvernement, pour la Première Ministre et pour moi-même. Les Rohingyas doivent pouvoir rentrer chez eux dans l'État rakhine en toute sécurité, de manière librement consentie et, c'est important, dans la dignité. Cela va au-delà du simple retour dans les camps de déplacés situés du côté birman de la frontière, mais suppose des avancées réelles vers une solution plus juste et à long terme de la situation dans l'État rakhine.

Toutefois, grâce à l'action concertée du Conseil, nous pouvons constater quelques progrès. Le Gouvernement birman dialogue avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M^{me} Christine Schraner Burgener, dont nous appuyons les efforts diplomatiques. Il a signé un mémorandum d'accord avec le

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a créé une commission d'enquête chargée d'examiner les informations faisant état de violations des droits de l'homme. Ces mesures sont les bienvenues. Elles n'ont pas été faciles à prendre pour le gouvernement civil, dont l'action reste limitée par les militaires, mais il y a encore beaucoup à faire. Les mesures prises ne suffisent pas. Les autorités birmanes doivent donner au HCR et au PNUD un accès inconditionnel et sans entrave dans le nord de l'État rakhine. Tant que ces organismes des Nations Unies ne seront pas en mesure de faire correctement leur travail, il sera impossible de confirmer si les conditions dans l'État rakhine remplissent d'une quelconque manière les critères requis pour le rapatriement librement consenti, dans la sécurité et la dignité demandé par le Conseil.

Il faut d'urgence que la Birmanie accepte et prenne ses responsabilités. Le Gouvernement birman doit impérativement indiquer comment la commission d'enquête qu'il a mis en place pourra enquêter sur ces crimes en toute impartialité, comment elle aura accès aux informations dont dispose l'ONU et comment elle donnera lieu à une procédure judiciaire afin que les responsables - et tout particulièrement les militaires, soyons clairs sur ce point - rendent des comptes. Il est loin d'être prouvé qu'un quelconque mécanisme mis en place par les autorités birmanes puisse le faire, et c'est pourquoi le Royaume-Uni est pour que l'option que justice soit rendue par des mécanismes internationaux reste ouverte.

Nous devons voir des progrès concrets dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, y compris ses recommandations relatives au développement économique, qui font partie de la solution, mais aussi celles sur les droits des Rohingyas, et notamment les voies qui leur permettraient d'acquérir la citoyenneté. Ces recommandations, formulées par le regretté et respecté Kofi Annan, restent la meilleure feuille de route pour une solution à long terme dans l'État rakhine.

Qu'est-ce que cela signifie pour nous? Qu'est-ce que cela signifie pour le Conseil de sécurité? Cela veut dire, à notre avis, que le Conseil doit faire trois choses. Premièrement, il doit continuer d'aider le Bangladesh et l'ONU à fournir protection et assistance à la population rohingya et aux communautés d'accueil. Deuxièmement, il doit prendre des mesures concertées pour promouvoir la justice et les perspectives d'un

avenir pacifique, ce que la communauté rohingya est en droit d'attendre. Cela suppose notamment d'avoir une discussion sérieuse sur les conclusions du rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits dépêchée par le Conseil des droits de l'homme. Troisièmement, Le Conseil doit soutenir ceux qui, en Birmanie, plaident pour le progrès. Mais nous devons également être prêts à utiliser toute la gamme d'outils à la disposition du Conseil pour faire pression sur ceux, y compris l'armée birmane, qui s'opposent au progrès. C'est ce que le Royaume-Uni a fait au sein de l'Union européenne, où nous avons imposé des sanctions contre sept hauts gradés birmanes.

Nous reconnaissons tous cependant que cette crise est complexe et que ses racines sont profondes. Elle ne sera pas résolue du jour au lendemain. Soyons clairs néanmoins : on ne la résoudra pas sans l'engagement et l'action continus du Conseil. Un an après les violences d'août 2017, le Conseil doit donc prendre ses responsabilités et faire en sorte que justice soit rendue pour la gravité des attaques commises la communauté rohingya. Nous ne pouvons pas nous contenter de discuter et de débattre. Nous devons agir, agir pour mettre fin à l'effroyable nettoyage ethnique, pour aider les réfugiés qui souffrent et pour rendre justice aux victimes de ces crimes épouvantables.

J'en appelle à tous mes collègues. Mettons de côté nos divergences. Agissons sur la base des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et de l'obligation qui est la nôtre. Agissons dans l'intérêt de Leila, dans l'intérêt de Youssef et dans l'intérêt de dizaines de milliers de Leila et de Youssef. Agissons pour le bien de l'humanité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole aux membres du Conseil.

M^{me} Gueguen (France) : Qu'il me soit d'abord permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de cette séance un an presque jour pour jour après le début de la crise dans l'État de l'Arakan. Je souhaite également saluer l'engagement personnel du Secrétaire général pour mobiliser l'attention et l'action internationales sur cette tragédie et je remercie également chaleureusement l'Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, M^{me} Cate Blanchett, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Tegegnetwork Gettu, pour leurs exposés sur

cette situation qui exige en effet l'attention soutenue et déterminée du Conseil.

Devant l'Assemblée générale, il y a presque un an, le Président de la République française avait dénoncé le nettoyage ethnique dont les Rohingyas ont été victimes (voir A/72/PV.4), et la France n'a cessé de souligner depuis sa préoccupation face aux violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises de manière organisée, coordonnée et systématique dans l'État de l'Arakan. Je souhaiterais formuler aujourd'hui trois observations.

Premièrement, un constat : des engagements ont été pris par les autorités birmanes et doivent être pleinement mis en œuvre. S'ils constituent des premiers pas à encourager, les progrès observés sur le terrain restent très limités et ne sont pas à la hauteur de l'ampleur ni de la gravité des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui sont commises. La France est à cet égard très préoccupée par les conclusions du pré-rapport de la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/39/64), selon lesquelles des qualifications de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, qui relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale, pourraient être retenues contre l'armée birmane. La France appelle la communauté internationale à mener une action déterminée en faveur de la collecte et de la conservation des preuves, et à faire en sorte que les responsables des crimes commis contre la population rohingya soient traduits en justice.

La France réitère par ailleurs son appel aux autorités birmanes à coopérer avec la Rapporteuse spéciale, ainsi qu'avec la mission d'établissement des faits des Nations Unies. Nous avons pris note de l'établissement par la Birmanie d'une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme. Pour autant, nous ne disposons à ce stade d'aucune information sur les garanties d'indépendance et d'impartialité de ce mécanisme et sur la protection apportée aux témoins. Nous condamnons par ailleurs les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises contre les enfants et espérons que M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, qui s'est rendue récemment sur le terrain, pourra prochainement rendre compte au Conseil de sa mission et lui transmettre un rapport mis à jour.

Nous saluons par ailleurs la conclusion en juin du mémorandum d'accord avec le Programme des Nations

Unies pour le développement et le Haut-Commissariat pour les réfugiés, qui est une étape essentielle pour permettre, le moment venu, un retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés rohingyas. Pour autant, nous sommes inquiets des restrictions d'accès qui persistent. Or, seul un accès sans entrave à l'ensemble des villages affectés et à toutes les communautés permettra d'assurer que les conditions d'un tel retour sont réunies.

S'agissant des recommandations de la Commission Annan enfin, des éléments chiffrés sont régulièrement avancés par les autorités birmanes, mais nous disposons de très peu d'informations concrètes sur la manière dont les mesures sont réellement mises en œuvre. La France réitère en particulier l'importance des recommandations relatives à la question de la citoyenneté et de la révision de la loi de 1982, ainsi qu'à l'égalité des droits pour toutes les personnes appartenant à la communauté rohingya. Nous soutenons également les recommandations relatives à la liberté de mouvement des populations, à l'accès des médias ou encore au développement socioéconomique de l'Arakan.

Deuxièmement, je souhaiterais m'arrêter sur la dimension humanitaire de la crise. La France, à titre national et dans le cadre de l'Union européenne, apporte son soutien au Bangladesh qui accueille sur son territoire, avec une générosité admirable, près d'un million de réfugiés rohingyas qui vivent dans des conditions particulièrement précaires. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'ensemble des organismes et organisations humanitaires et des Nations Unies concernés accomplissent également un travail remarquable. La communauté internationale doit continuer à soutenir le Bangladesh et les agences humanitaires selon trois priorités : premièrement, augmenter ses contributions au plan d'intervention humanitaire des Nations Unies, aujourd'hui financé à 33 % seulement; deuxièmement, continuer à prendre les mesures nécessaires à la protection des Rohingyas face aux risques sécuritaires et sanitaires dans les camps; et troisièmement, continuer à accompagner le Bangladesh, les acteurs humanitaires et les populations locales hôtes afin de rendre les conditions de vie des réfugiés rohingyas aussi tenables que possible, tout en préservant les perspectives nationales de développement économique du Bangladesh.

Une attention particulière aux besoins des enfants, notamment en matière de scolarisation, et à ceux des femmes, qui ont souffert d'indicibles violences, est indispensable. J'ai toujours à l'esprit l'image et le

témoignage des femmes que nous avons rencontrées lors de notre visite au printemps dernier à Cox's Bazar.

Enfin, et ce sera mon troisième et dernier point, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent rester pleinement engagés afin d'assurer un suivi attentif de la pleine mise en œuvre de la déclaration présidentielle (S/PRST/2017/22) du mois de novembre dernier et de l'accord tripartite conclu entre le Gouvernement civil birman, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement sur la question du retour des réfugiés.

La réponse à la tragédie des Rohingyas passe par le traitement des causes profondes de la crise. Elle exige également que justice soit rendue. Le Conseil a eu l'occasion, il y a quelques semaines, d'échanger de manière approfondie avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M^{me} Christine Schraner Burgener, et de lui réitérer son plein soutien dans l'exercice de ses fonctions. Nous encourageons les autorités birmanes à continuer à coopérer étroitement avec l'Envoyée spéciale afin de parvenir à une solution durable. La semaine de haut niveau de l'Assemblée générale le mois prochain sera également l'occasion de poursuivre cette mobilisation. En l'absence de progrès tangibles sur le terrain dans les prochaines semaines, nous devons examiner avec attention les nouvelles actions que le Conseil de sécurité pourrait prendre afin de répondre à la crise des réfugiés rohingyas.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Halabja 1988, Srebrenica 1995, Darfour 2003. Il y a une longue, trop longue liste d'exemples où la violence a triomphé dans l'histoire contemporaine. Il semble malheureusement qu'un nouveau nom s'ajoutera à cette liste tragique : Rakhine 2017. On ne saurait négliger les cas signalés de violations systématiques et générales des droits de l'homme, et d'atteintes à ceux-ci, contre la communauté rohingya dans l'État rakhine, ainsi que les autres grossières violations du droit international commises dans les États de Kachin et Shan. Nous avons vu de nettes indications de crimes contre l'humanité. Les horribles témoignages sur des tortures et traitements inhumains, des viols et autres formes de violence sexuelle et sexiste, des tueries sommaires et arbitraires n'ont laissé personne insensible.

Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance, un an après le début de l'escalade des violences dans l'État rakhine. Permettez-moi de remercier aussi le Secrétaire général

de sa vigoureuse déclaration, ainsi que de son engagement personnel. Nous reconnaissons également l'importante contribution de M^{me} Cate Blanchett à la mobilisation du soutien et de l'attention nécessaires.

La Suède a activement contribué à l'engagement du Conseil de sécurité sur le Myanmar dès le premier jour de son mandat. Quelques mesures ont été prises pour remédier à la situation – en novembre 2017, le Conseil uni a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2017/22) énonçant un plan d'action; en mars dernier, le Conseil a fait une visite réussie dans la région afin de comprendre de première main la situation et de transmettre de clairs messages; et, en avril, une Envoyée spéciale des Nations Unies a été nommée, avec un solide appui politique à son mandat. Mais, visiblement, cela n'a pas suffi. Nous devons nous demander ce que nous aurions pu faire de plus pour prévenir ces atrocités, en premier lieu. Il faut tirer d'honnêtes leçons pour s'efforcer de faire en sorte que cela n'arrive jamais plus.

Hier, la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, organe mandaté par l'ONU qui se compose de personnalités distinguées, a présenté des constatations solides et crédibles sur la gravité des atrocités commises par les forces de sécurité du Myanmar. C'est un fait de haute importance que doit suivre une action sérieuse. Il faut donner au Président de la Mission une occasion de présenter le rapport (A/HCR/39/64) au Conseil de sécurité dès que possible. À ce sujet, nous rappelons la lettre distribuée au Conseil en juillet, durant la présidence suédoise, proposant que la Mission d'établissement des faits présente au Conseil ses constatations et recommandations.

Plusieurs initiatives du Gouvernement du Myanmar tendant à répondre aux demandes répétées qu'il assume ses responsabilités ont été annoncées, mais elles se sont toutes avérées rester bien en deçà des attentes. Comme les faits sont désormais bien établis, la communauté internationale doit assumer sa responsabilité. La Suède a demandé antérieurement que le Conseil envisage de renvoyer la situation à la Cour pénale internationale. À la lumière du rapport de la Mission d'établissement des faits, nous pensons qu'il est temps d'aller de l'avant, et des consultations doivent s'ouvrir entre les membres du Conseil sur un projet de résolution dans ce sens. En même temps, nous devons continuer d'agir au sein d'autres organes internationaux aux fins de créer un mécanisme international chargé de mener des enquêtes exhaustives et indépendantes.

Au-delà de garantir la responsabilisation, il y a plusieurs autres questions dont le Conseil a déjà convenu qu'elles doivent aussi être abordées d'urgence.

Premièrement, il faut accélérer la réponse aux besoins humanitaires des réfugiés de Cox's Bazar. Nous applaudissons aux efforts du Bangladesh. Mais un soutien financier sensiblement accru est aussi nécessaire pour améliorer la résilience. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement récemment souscrit par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Il faut améliorer la protection dans les camps de réfugiés, surtout pour les plus vulnérables. Il faut prêter une attention spéciale aux rescapés de la violence sexuelle et sexiste, qu'il s'agisse de femmes, de filles ou de garçons. Il faut fournir des sols moins exposés et améliorer la sécurité dans les camps.

Deuxièmement, il faut aussi remédier à la situation constamment pénible dans l'État rakhine. Le plein accès doit y être assuré d'urgence aux organismes et institutions des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et aux médias. Le mémorandum d'accord tripartite signé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement doit être pleinement appliqué sans retard.

Troisièmement, il faut garantir les conditions d'un retour volontaire aux lieux d'origine, dans la sécurité et la dignité. À cet égard, il faut accélérer l'application des recommandations du rapport de la Commission consultative sur l'État rakhine, alors dirigée par Kofi Annan, en vue de remédier aux causes fondamentales, notamment la question de la citoyenneté. Des programmes de sécurité, de reconstruction et de fourniture des moyens de subsistance sont aussi requis d'urgence.

Réfléchissant à l'une des pires tragédies de l'histoire récente, le regretté Kofi Annan, ancien Secrétaire général, a noté qu'« à l'heure de son plus grand besoin, le monde n'a rien fait pour le peuple rwandais ». Le Conseil ne peut détourner le regard des atrocités commises contre les Rohingya. Nous devons maintenant assumer notre pleine responsabilité et faire tout le possible pour mettre fin à ce cauchemar. L'histoire jugera sévèrement ceux qui y manquent.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général, M^{me} Blanchett et M^{me} Gettu de leurs exposés sur la situation au Myanmar.

Pour notre part, nous ne cessons de recommander une approche équilibrée et empreinte d'un esprit de compromis dans l'examen de cette situation et dans la recherche des moyens de normaliser la situation dans l'État rakhine, y compris s'agissant du problème des réfugiés. Nous prenons note du travail accompli par les autorités nationales pour appliquer les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine dirigée par Kofi Annan, afin de trouver une solution d'ensemble à la crise. Jusqu'ici, 81 des 88 recommandations ont été complètement mises à effet.

Nous nous félicitons que le Myanmar ait officiellement confirmé à maintes reprises être prêt à assurer le retour par étapes de tous les réfugiés et déplacés, y compris depuis le Bangladesh. Nous apprécions hautement les mesures prises dans l'État rakhine pour mettre en place l'infrastructure nécessaire afin d'accueillir et loger les futurs migrants. Nous prenons note de la création, le 30 juillet, d'une commission indépendante d'enquête, qui comprend des personnalités étrangères reconnues, comme Rosario Manalo et Kenzo Oshima. Cette décision a été prise à Nay Pyi Taw dans le cadre d'une initiative nationale visant à garantir la réconciliation, la paix, la stabilité et le développement dans l'État rakhine.

Nous sommes convaincus que la solution du problème des réfugiés réside dans une coopération bilatérale entre le Myanmar et le Bangladesh. L'accord juridique conclu par les parties et les mécanismes de coordination existants nous permettent de passer aux mesures pratiques à cette fin. Nous estimons qu'il serait contre-productif de décider de repousser l'échéance fixée pour le processus de rapatriement, dont se servent certaines puissances extérieures pour accroître la pression sur le Myanmar. À ce stade, nous pensons que la priorité est de mettre en place une aide internationale afin de venir à bout des difficultés humanitaires les plus graves de la crise.

À cet égard, nous pensons qu'il est nécessaire de venir en aide aussi bien au Bangladesh qu'au Myanmar. Nos efforts soulignent la nécessité d'aider de manière égale les deux parties. En 2018 et 2019, la Fédération de Russie allouera 1 million de dollars aux deux pays par le biais du Programme alimentaire mondial. Nous considérons que le rôle de la communauté internationale doit également être d'aider Nay Pyi Taw et Dacca à mettre en œuvre les accords qu'ils ont déjà conclus. À cet égard, un exemple positif réside dans la coopération étroite qu'ont nouée le Haut-Commissariat des Nations Unies pour

les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement avec le Gouvernement du Myanmar s'agissant de mettre en œuvre le Mémorandum d'accord tripartite du 6 juin sur la coopération, et concernant les activités de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M^{me} Christine Schraner Burgener, qui s'est rendue dans le pays en juin et juillet pour participer à la Conférence pour la paix dans l'Union. Nous prenons également acte de la décision des autorités du Myanmar d'accepter qu'elle ouvre un bureau à Nay Pyi Taw.

Nous pensons que les problèmes survenus dans l'État rakhine font partie de toute une gamme de graves difficultés auxquelles se heurtent les autorités démocratiquement élues du Myanmar. Les tentatives visant à rendre Nay Pyi Taw responsable du règlement de la crise ne tiennent aucun compte des attaques terroristes qui ont exacerbé la crise dans l'État rakhine et qui ont fait obstacle à l'instauration d'une paix interethnique durable dans le pays et à une coopération plus efficace avec la communauté internationale. Nous estimons que, pour régler le problème de l'État rakhine, la clef est de nouer un dialogue bilatéral et de rétablir la confiance entre le Bangladesh et le Myanmar. C'est pourquoi nous accueillons favorablement tous les contacts entre les deux parties, notamment la réunion qui s'est tenue au niveau ministériel à Nay Pyi Taw le 10 août, au cours de laquelle des accords ont été conclus sur les modalités du retour, à terme, des réfugiés dans l'État rakhine et du renforcement de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues.

Comme nous l'avons déjà dit, nous pensons que cette crise doit être résolue en premier lieu au niveau bilatéral, par le biais de négociations entre le Myanmar et le Bangladesh. Les problèmes profondément enracinés dans l'État rakhine sont multiformes et complexes, et ils ne pourront être réglés que par des moyens diplomatiques et politiques pacifiques et en nouant un dialogue entre les autorités de Nay Pyi Taw et de Dacca, avec notamment la participation de représentants de toutes ethnies et confessions. Nous pensons que l'aide apportée aux Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh pour régler les problèmes concernant l'État rakhine doit être fournie dans un esprit d'égalité et de respect mutuel. Nous espérons que toutes les parties agiront de manière responsable et avec retenue pour empêcher une nouvelle escalade de la situation.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite, Monsieur le Président, de vous voir présider cette séance d'information publique. Nous

remercions le Secrétaire général Guterres et M. Gettu, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de leurs exposés. La Chine a écouté avec attention l'exposé de M^{me} Blanchett, ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Récemment, grâce aux efforts concertés des pays concernés, des pays de la région et des organismes des Nations Unies, le règlement de la situation dans l'État rakhine, au Myanmar, a connu une évolution encourageante. Début août, le Bangladesh et le Myanmar ont tenu une réunion au niveau ministériel pour débattre de la mise en œuvre de l'accord bilatéral de rapatriement. Un consensus a été atteint sur des questions telles que les formulaires de vérification, les personnes déplacées dans la zone frontalière et la mise en place d'une ligne téléphonique directe entre les ministres. À l'heure actuelle, le Myanmar est prêt à accueillir ceux qui avaient fui au Bangladesh.

Le Myanmar et le Bangladesh ont reçu la visite de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, M^{me} Burgener, avec laquelle ils ont eu des échanges approfondis sur la question de l'État rakhine. Le Myanmar a accepté que le bureau régional de l'Envoyée spéciale soit installé à Nay Pyi Taw. Ce bureau est déjà opérationnel. Le Gouvernement du Myanmar a signé un mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PNUD. Les trois parties ont tenu deux réunions d'un groupe de travail conjoint et se préparent à effectuer une visite commune sur le terrain. Récemment, le Gouvernement du Myanmar a également reçu la visite de représentants du HCR, du PNUD, de l'Organisation internationale pour les migrations et de la Banque mondiale.

Le Gouvernement et la population locale du Bangladesh continuent d'apporter un appui humanitaire massif aux personnes qui se sont réfugiées au Bangladesh, et ils se sont efforcés d'améliorer leurs conditions de vie et de prendre des dispositions concrètes pour remédier aux conséquences de la saison des pluies et des ouragans. Le Myanmar a mis sur pied la Commission consultative sur l'État rakhine, qui est indépendante et globalement représentative, et en a accepté le mandat. La Commission a déjà entamé ses travaux. Le Gouvernement du Myanmar met activement en œuvre les recommandations formulées par la Commission consultative.

Le Myanmar comme le Bangladesh sont des voisins avec lesquels la Chine entretient des relations

amicales. La Chine a toujours eu des échanges actifs avec les deux pays afin de trouver une solution à la question de l'État rakhine par le biais d'un dialogue et de consultations entre les deux pays. À la fin du mois de juin, le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Wang Yi, s'est réuni de manière informelle avec le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M. Ali, et le Ministre auprès du Bureau de la Conseillère d'État de la République de l'Union du Myanmar, M. U Kyaw Tint Swe. Sur la base de la solution en trois étapes proposée par la Chine l'an dernier – à savoir la cessation des hostilités, les rapatriements et le développement – ils ont conclu un accord de principe en quatre points sur un règlement adapté de la question de l'État rakhine.

Premièrement, les efforts doivent se poursuivre, conformément à la proposition en trois phases relative à la cessation des hostilités, aux rapatriements et au développement, en vue d'une amélioration rapide de la situation dans l'État rakhine. Sur cette base, le Myanmar et le Bangladesh doivent trouver une solution adaptée par la voie de consultations bilatérales. Cela irait dans le sens des intérêts fondamentaux des deux pays et favorisera la paix et la stabilité régionales.

Deuxièmement, la tâche la plus urgente est de se pencher sur la question du rapatriement de ceux qui avaient fui au Bangladesh. Les deux pays doivent adopter des mesures efficaces dans les meilleurs délais et agir concrètement pour permettre le retour du premier groupe de personnes.

Troisièmement, conformément à la volonté des deux pays, la Chine se tient prête à apporter une aide supplémentaire pour améliorer les conditions de vie et de logement de ceux qui ont fui le conflit, notamment en distribuant des fournitures d'urgence et en construisant l'infrastructure nécessaire.

Quatrièmement, chaque partie doit exploiter ses avantages respectifs et renforcer la coopération au service du développement dans les zones frontalières des deux pays, pour le bien-être de ceux qui sont sur place. La Chine œuvre à présent, en étroite collaboration avec le Myanmar et le Bangladesh, à l'application de l'accord de principe. L'Ambassadeur Sun Guoxiang, Envoyé spécial chargé des affaires asiatiques auprès du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, s'est rendu plusieurs fois au Myanmar et au Bangladesh, et, grâce à un dialogue approfondi sur la question, a promu la confiance mutuelle entre les deux parties et a préconisé que la question soit réglée

par les voies bilatérales. M. Sun Guoxiang a également fait le point de ses efforts de médiation aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétariat à New York (voir S/2018/726).

La Chine appuie l'action de l'Envoyée spéciale Burgener, qui s'est rendue en Chine à la fin juin sur l'invitation de mon pays, avec lequel elle a eu un dialogue franc concernant le règlement de la question de l'État rakhine. La Chine a fourni une aide humanitaire matérielle aussi bien au Myanmar qu'au Bangladesh, afin d'aider à améliorer les conditions de vie des personnes déplacées.

La question de l'État rakhine s'inscrit dans des contextes historiques, ethniques et religieux complexes. Son règlement nécessite des efforts de longue haleine consentis dans le cadre d'une démarche progressive et persévérante. Dans la situation actuelle, la communauté internationale doit se féliciter des progrès acquis au prix de durs efforts; elle doit prendre pleinement conscience des immenses difficultés rencontrées par les pays concernés et continuer d'apporter une assistance constructive au lieu de se borner à exercer des pressions sur eux. Le Myanmar et le Bangladesh doivent régler la question de l'État rakhine comme il convient, par les voies bilatérales. Les deux pays doivent continuer de régler par le dialogue les questions qui découlent de la mise en œuvre de l'accord sur les rapatriements. La priorité est de lancer, en tant que première étape, le processus de rapatriement aussi rapidement que possible. Il ne doit y avoir aucune condition préalable. Les questions telles que la liberté de circulation et la citoyenneté doivent être réglées progressivement, au fil du processus de rapatriement.

Le HCR et le PNUD doivent renforcer la concertation avec le Gouvernement du Myanmar, remédier aux difficultés techniques, s'abstenir de toute politisation et mettre en œuvre de bonne foi le mémorandum d'accord tripartite. La communauté internationale doit accorder une plus grande attention à l'élimination de la pauvreté et aider les communautés locales à l'éliminer afin de promouvoir le développement durable, d'améliorer les moyens de subsistance et les conditions économiques et sociales et de garantir la stabilité et la coexistence pacifique entre tous les groupes ethniques. C'est le meilleur moyen de régler cette question à long terme.

La Chine félicite le PNUD et la Banque mondiale pour les efforts qu'ils déploient en faveur du développement local. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'apporter sa contribution

au développement du Myanmar et du Bangladesh. Les membres du Conseil doivent maintenir leur unité. Les entités des Nations Unies doivent jouer le rôle qui leur revient et renforcer la concertation avec le Myanmar, le Bangladesh et d'autres pays de la région. La communauté internationale doit continuer à faire preuve de patience, promouvoir le dialogue entre le Myanmar et le Bangladesh et contribuer au règlement de problèmes pratiques et à l'instauration de la paix et de la stabilité à long terme dans l'État rakhine.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Président,. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint Gettu. Je remercie en outre M^{me} Blanchett d'avoir fait entendre sa voix en ce moment où ceux qui prêtent leur voix aux Rohingyas sont si peu nombreux. Nous la remercions de sa présence parmi nous.

Il y a un an cette semaine, une violence qui dépasse l'entendement atteignait son apogée en Birmanie. Une campagne brutale de nettoyage ethnique était en cours - une campagne qui a finalement abouti à l'exil de plus de 700 000 réfugiés rohingyas dans des camps au Bangladesh. Aujourd'hui, grâce au concours apporté par le Département d'État des États-Unis, nous avons un rapport officiel sur ce dont les réfugiés ont été témoins et sur ce qu'ils ont souffert avant d'être forcés à quitter leur foyer. Les résultats de ce rapport vont dans le même sens que le rapport qui a été publié récemment par la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar (A/HRC/39/64). Le monde ne peut plus se voiler la face devant la dure réalité de ce qui s'est passé en Birmanie. Je voudrais avertir tous ceux qui nous écoutent que les détails des crimes commis à l'encontre des Rohingyas en Birmanie remuent l'estomac, et qu'ils sont pénibles à entendre et encore plus pénibles à exposer. Toutefois, la vérité sur le nettoyage ethnique des Rohingyas doit être dite et entendue.

Le rapport du Département d'État est révélateur, même pour ceux d'entre nous qui ont une bonne idée de ce qui s'est passé en Birmanie ces deux dernières années. Il se base sur des entretiens menés avec 1 024 réfugiés rohingyas dans les camps, à travers le camp de réfugiés de Cox's Bazar. Les entretiens ont été menés par une équipe d'enquêteurs internationaux qui ont une grande expérience en matière de droits de l'homme et les réfugiés interrogés ont été choisis au hasard. Bref, le rapport se fonde sur une méthodologie fiable et ses conclusions sont choquantes. Selon les témoignages des survivants,

la majorité des Rohingyas ont été directement victimes d'actes de violence, soit à l'encontre de leurs maisons, de leurs familles ou des deux. Plus important, le rapport identifie un groupe - l'armée et les forces de sécurité birmanes - comme étant l'auteur de l'écrasante majorité de ces crimes. Les chiffres ne reflètent qu'une partie de ce qui s'est passé.

Quatre-vingt-deux pour cent des réfugiés ont été témoins d'un meurtre; 82 % ont vu leur maison ou leur village détruit; 65 % ont été témoins de l'enlèvement, de l'arrestation ou de la détention d'un autre Rohingya; 64 % étaient présents quand un membre de leur famille ou une autre personne de leur village a été blessé et la moitié des réfugiés rohingyas - 51 % - ont déclaré avoir été témoins de violences sexuelles. Je le répète - 51 %. Quarante-cinq pour cent ont été témoins d'un viol. Derrière ces chiffres, il y a des histoires d'une brutalité presque inimaginable. Dans certaines régions, les auteurs ont utilisé des tactiques qui ont fait de nombreuses victimes, par exemple en enfermant les gens dans des maisons avant d'y mettre le feu, en encerclant des villages entiers avant de tirer dans la foule ou en faisant couler des bateaux remplis de centaines de Rohingyas en fuite. Des Rohingyas, hommes, femmes et enfants, ont été mutilés, démembrés, décapités et brûlés vifs. Les nourrissons et les enfants n'ont pas été épargnés. De multiples témoins ont vu des soldats jeter des nourrissons et de jeunes enfants dans les flammes et dans des huttes en feu, dans des rivières et dans des puits dans les villages. Les très jeunes enfants, les vieillards et les malades qui n'ont pas pu échapper aux attaques ont été brûlés à l'intérieur de leurs huttes. Les membres de l'armée et les policiers allaient de maison en maison à la recherche de filles et de femmes. Quand ils les trouvaient, ils ne prenaient pas la peine de cacher ce qu'ils cherchaient. Des femmes et des filles ont été violées en plein air, en public. Au total, un cinquième des Rohingyas qui ont survécu ont vu plus de 100 d'autres être tués ou blessés. Je tiens à le répéter : 20 % des survivants de la violence choisis au hasard ont été témoins de crimes qui ont fait de nombreuses victimes.

Les États-Unis, le Royaume-Uni, le Koweït, les Pays-Bas, le Pérou et d'autres pays se sont efforcés de maintenir l'attention du Conseil de sécurité sur les atrocités commises en Birmanie. Nous avons déployé des efforts pour demander des comptes aux forces de sécurité birmanes. Beaucoup d'entre nous ont entendu de première main les témoignages des victimes. Nous avons les camps de réfugiés tentaculaires et ce qui restait d'anciens villages, rasés par des bulldozers. Nous

avons vu les endroits où des êtres humains innocents ont été violés, assassinés et brûlés vifs au seul motif de leur identité religieuse et ethnique.

Certains se sont mobilisés pour aider à atténuer ces souffrances et à faire respecter le principe de responsabilité en Birmanie. Les États-Unis saluent la générosité du Gouvernement et du peuple bangladais. Ils ont offert le gîte et le couvert à près d'un million de personnes désespérées. Grâce à leur générosité, beaucoup de vies ont pu être sauvées. Les États-Unis sont le plus grand fournisseur d'aide humanitaire en ce qui concerne la crise des Rohingyas. Nous rendons également hommage aux autres qui ont donné sans compter.

En plus de nos efforts sur le plan humanitaire, des efforts importants ont été déployés pour garantir le respect du principe de responsabilité. En juin, l'Union européenne et le Canada ont imposé des sanctions à sept officiers de l'armée birmane pour le rôle qu'ils ont joué dans les violences. Ce mois-ci, le Département du trésor des États-Unis a imposé des sanctions à cinq commandants militaires et gardes-frontières birmans et à deux unités de l'armée birmane pour leur implication dans le nettoyage ethnique et d'autres violations des droits de l'homme. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Il faut garantir à l'ONU un accès total et sans entrave à la Birmanie pour acheminer l'aide humanitaire et l'aide au développement. Les médias doivent avoir accès au territoire national, y compris l'État Rakhine. Une presse libre et responsable est essentielle dans toutes les démocraties. Nous espérons que Wa Lone et Kyaw Soe Oo, deux journalistes de l'agence Reuters qui ont été déferés à la justice pour avoir rendu compte des actes de violence commis à l'encontre des Rohingyas, seront acquittés de toutes les accusations portées contre eux quand un tribunal birman rendra son verdict la semaine prochaine.

La Birmanie doit continuer à avancer sur la voie difficile de la démocratie, un processus qui doit aboutir à une armée subordonnée au gouvernement civil, et non l'inverse. Ici, au Conseil de sécurité, nous devons amener les auteurs de ces actes de violence à en répondre. Un gouvernement à l'écoute des populations, démocratique et respectueux des droits des minorités ne verra jamais le jour en Birmanie tant que le Gouvernement ne démontrera pas son engagement en faveur du respect du principe de responsabilité. Nous continuerons à connaître la même honte que nos prédécesseurs ont ressentie après les événements survenus au Rwanda et à Srebrenica si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent quand

le Gouvernement birman ne se montre pas à la hauteur de ses responsabilités.

L'un des derniers actes de service de M. Kofi Annan a été sa direction des travaux de la Commission consultative sur l'État rakhine, qui a enquêté sur les causes de la crise en Birmanie. La Commission a recommandé l'égalité des droits pour tous les citoyens birmans. Elle a demandé que tous les Birmans puissent avoir la possibilité de nourrir leur famille. Elle a appelé à la jouissance par tous les Birmans de la liberté de mouvement et de l'égalité d'accès à la justice en vertu de la loi. La mise en œuvre de ces recommandations permettrait de renforcer la dignité et la sécurité de tous les Birmans. D'ici là, aucun d'entre nous – membres du Conseil de sécurité, membres de l'armée birmane, dirigeants civils ou autres dirigeants du monde – ne pourra dire qu'il ne savait pas. Nous sommes désormais au fait des témoignages tragiques et directs des Rohingya, qui nous permettent de tirer les conclusions suivantes.

Des enfants, des bébés, des femmes et des hommes ont été victimes de crimes qui dépassent l'entendement. Les attaques étaient planifiées, préméditées et coordonnées. Les auteurs de ces crimes étaient l'armée et les forces de sécurité birmanes. Le monde entier regarde ce que nous allons faire et attend de voir si nous allons agir.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance très importante aujourd'hui. Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général, l'ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), M^{me} Blanchett, et l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Gettu, pour leurs exposés vigoureux.

Cette semaine marque le premier anniversaire de la publication du rapport de la Commission consultative sur l'État rakhine que présidait M. Kofi Annan. La semaine dernière, nous avons pleuré le décès de M. Kofi Annan au Conseil de sécurité et nous nous sommes souvenus de son legs. Aujourd'hui, nous devons honorer son héritage en encourageant le Myanmar à mettre en œuvre intégralement toutes les recommandations de la Commission Annan. Il n'y a pas de plus grand hommage que la mise en œuvre de la voie que M. Kofi Annan, qui se souciait profondément du Myanmar, nous a tracée pour un avenir inclusif dans l'État rakhine.

Elle a donné l'espoir d'une solution aux défis complexes auxquels est confronté l'État rakhine - espoir

qui a été détruit par l'attaque terroriste de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan et la réponse violente des forces de sécurité du Myanmar, lesquelles étaient censées protéger les Rohingya. Au lieu de cela, elles ont violemment chassé plus de 700 000 femmes, hommes et enfants de leurs foyers jusqu'au Bangladesh voisin, où le Gouvernement et le peuple ont ouvert leurs maisons et leurs terres à ceux qui en avaient besoin.

Un an plus tard, pratiquement aucun des réfugiés Rohingya ne se sent prêt à rentrer en toute sécurité. C'est devenu l'une des plus grandes crises humanitaires du XXI^e siècle. C'est dans le cadre de cette triste réalité que nous nous réunissons aujourd'hui. Je vais faire des observations sur les points suivants : premièrement, le besoin urgent d'appliquer le principe de responsabilité; deuxièmement, le retour du peuple Rohingya au Myanmar; et troisièmement, la poursuite de l'engagement du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, je parlerai du principe de responsabilité. Dans le camp de Kutupalong en avril dernier, le Conseil a constaté les effets dévastateurs de la crise. Je n'oublierai jamais le grand nombre de personnes qui ont été blessées physiquement et psychologiquement. Les petits enfants avaient des cicatrices profondes sur la tête et les membres. Ils ne jouaient pas. Ils ne rêvaient pas. Nous avons rencontré une femme tenant un bébé de 16 jours. Elle ne savait pas comment créer des liens avec cet enfant. Elle ne savait pas qui était le père. Elle avait été violée par des soldats du Myanmar la nuit où son mari a été assassiné. Il ne s'agit pas d'un incident isolé; la violence sexuelle perpétrée contre les femmes et les filles Rohingya est utilisée pour semer la peur chez les Rohingya afin de les forcer à fuir. Les effets de ces crimes horribles dureront des générations.

La justice n'est pas seulement un moyen d'assurer que les Rohingya se sentent suffisamment en sécurité pour retourner volontairement chez eux dans l'État rakhine. La responsabilisation est une fin en soi. Le rapport de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme sur le Myanmar (A/HRC/39/64) souligne la nécessité de poursuivre les auteurs de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocide et de demander des comptes aux responsables. Les conclusions choquantes du rapport de la Mission d'établissement des faits doivent faire l'objet d'un suivi et être incluses dans les procédures juridiques afin d'établir les responsabilités.

Les autorités du Myanmar ont annoncé la création d'une commission d'enquête. Si nous sommes

encouragés par le fait que le Myanmar fait un pas vers la justice, les intentions n'ont de sens que lorsqu'elles sont suivies de mesures concrètes en vue d'une pleine responsabilisation. Il appartient au Gouvernement du Myanmar de montrer qu'il respecte ces normes. S'il n'y a pas de progrès au niveau national, la communauté internationale devra prendre ses responsabilités et proposer des solutions de rechange, et le Conseil devra alors déferer la situation à la Cour pénale internationale. Il ne saurait y avoir d'impunité.

Deuxièmement, je parlerai du retour volontaire, durable, dans la sécurité et la dignité du peuple Rohingya dans l'État rakhine. Le mémorandum d'accord signé par le Myanmar, le HCR et le PNUD était un premier pas dans la bonne direction, mais nous sommes très préoccupés par sa mise en œuvre. Si le Myanmar est sérieusement déterminé à laisser les réfugiés rentrer chez eux en toute sécurité, la meilleure façon de le montrer est de permettre à l'ONU d'accéder librement au nord de l'État rakhine pour l'aider à remplir son mandat; de traiter la question de la liberté de circulation très limitée du peuple Rohingya dans l'État rakhine; de faire en sorte que les personnes déplacées puissent retourner dans leur lieu d'origine; et de proposer une voie crédible vers l'obtention de la citoyenneté à ceux qui y ont légalement droit.

Troisièmement, je me concentrerai sur l'engagement du Conseil. C'est en réponse à une lettre du Secrétaire général que le Conseil a décidé d'accorder à cette tragédie humaine l'attention qu'elle mérite. Nous remercions le Secrétaire général pour son leadership et son engagement envers le peuple Rohingya dès le premier jour. Le Conseil a engagé un dialogue constructif avec les autorités du Myanmar pendant et après sa visite. Nous devons toutefois conclure que cette approche n'a donné que des résultats minimes. J'entends un appel à la patience, mais le temps presse.

La communauté internationale ne peut pas compter pour toujours sur la généreuse hospitalité du Bangladesh. Les nouvelles réalités sur le terrain font qu'il est plus difficile pour les gens de retourner chez eux ou dans leur lieu d'origine. Les traces - essentielles à la recherche de la vérité et à la responsabilisation - sont effacées. Le rôle de la presse est crucial à cet égard, car une presse libre sert les gouvernés au lieu du gouvernement. Nous demandons donc la libération immédiate des deux journalistes de Reuters. Le Gouvernement du Myanmar doit aller plus vite. Il doit créer un environnement propice au retour et à une paix durable, ainsi

qu'à l'obligation de rendre des comptes. Nous attendons des résultats.

Le Conseil de sécurité devra poursuivre son engagement en s'associant à d'autres efforts des Nations Unies, notamment ceux de l'Envoyée spéciale, du Conseil des droits de l'homme et de sa mission d'établissement des faits, ainsi que des fonds et programmes pour faire évoluer la situation vers le progrès. Nous tous, et surtout le Myanmar, devons travailler sans délai, en utilisant tous les outils à notre disposition pour atteindre le même objectif - un Myanmar démocratique dans lequel tous les groupes ethniques, minoritaires et religieux, y compris les Rohingya, peuvent vivre ensemble et en paix sur tout le territoire.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de cette séance et remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, M^{me} Cate Blanchet, en sa qualité d'ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Gettu, pour leurs exposés très importants.

Le Pérou suit avec attention et préoccupation la situation de la population musulmane Rohingya dans l'État rakhine au Myanmar, ainsi que dans le plus grand camp de réfugiés du monde, établi à Cox's Bazar grâce à la solidarité du Gouvernement bangladais, qui abrite maintenant plus de 900 000 personnes.

Un an s'est écoulé depuis les actes de violence aveugle qui ont conduit à l'exode massif de centaines de milliers de personnes, et quatre mois depuis que les membres du Conseil ont pu constater sur le terrain la gravité de la situation humanitaire, la vulnérabilité de la population et l'horreur des atrocités rapportées. Le Pérou a eu l'honneur de diriger cette visite des membres du Conseil, ainsi que le Royaume-Uni et le Koweït.

Toutefois, nous devons reconnaître que les réponses qui ont été apportées sont encore insuffisantes pour résoudre la crise de manière durable, malgré les efforts déployés par la communauté internationale et l'initiative du Secrétaire général, qui a porté la question à l'attention du Conseil, exerçant, pour la première fois depuis 1986, les prérogatives que lui confère la Charte des Nations Unies, comme l'a rappelé ma collègue des Pays-Bas. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour assurer le rapatriement volontaire, durable, dans la sécurité et la dignité de la population musulmane Rohingya.

Nous pensons que les accords signés par le Myanmar avec le Bangladesh, le HCR et le PNUD et la création du bureau de l'Envoyée spéciale à Nay Pyi Taw vont dans la bonne direction, de même que la création de la commission nationale d'enquête. Ces dispositions doivent se traduire par des résultats sur le terrain, en termes d'accès à la justice et de retours. Nous nous félicitons des récentes réunions visant à promouvoir les moyens de subsistance et la fourniture de services de base aux rapatriés. Toutefois, nous soulignons qu'il est urgent de mettre pleinement en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine que présidait M. Kofi Annan. Nous voudrions saisir cette occasion pour nous joindre aux hommages rendus à l'ancien Secrétaire général et souligner la validité de son héritage.

Nous soulignons qu'il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit dans l'État rakhine et à la question de la marginalisation des musulmans rohingyas le plus rapidement possible. Il s'agit notamment de les reconnaître en tant que citoyens, de leur accorder le plein exercice de leurs droits et libertés fondamentaux, notamment la liberté de mouvement, de mettre fin aux discours déshumanisants et d'abroger les réglementations discriminatoires. Il est essentiel de rétablir la confiance de la population rohingya en encourageant le dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris les populations touchées et les pays voisins, avec l'appui et l'assistance de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Nous pensons qu'il est impératif de déployer sur le terrain des mécanismes pouvant coordonner et garantir les conditions à court et à long terme qui permettront le retour des réfugiés et l'instauration d'une paix durable. La réunion ministérielle entre le Myanmar et le Bangladesh, qui s'est tenue le 10 août, est un signe encourageant. Nous pensons également qu'il est essentiel de mettre en place un processus de responsabilité transparent, indépendant et global, qui a compétence pour connaître de toutes les violations des droits de l'homme. Le Pérou étudie de près le récent rapport de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, mise en place par le Conseil des droits de l'homme (A/HRC/39/64), ainsi que les recommandations spécifiques qu'il contient. Les atrocités qui ont été commises ne peuvent pas rester impunies.

Enfin, il est urgent de permettre l'accès au nord de l'État rakhine au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à tous les acteurs internationaux indépendants qui peuvent plaider pour les victimes

oubliées, comme le Secrétaire général les a appelées, afin que justice leur soit rendue. Il faut également instituer les garanties nécessaires pour permettre le retour en toute sécurité des réfugiés dans les plus brefs délais.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire voudrait vous féliciter, Monsieur le Ministre, pour la conduite excellente des travaux du Conseil et remercier la délégation britannique pour l'organisation de cet important débat consacré à la situation au Myanmar. Ma délégation remercie également le Secrétaire général, M. António Guterres, pour sa présentation circonstanciée sur la situation des populations rohingyas au Myanmar et au Bangladesh. Nous adressons enfin nos remerciements à M. Tegegnetwork Gettu, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'à M^{me} Cate Blanchett, ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour la qualité de leurs présentations.

Un an après le début de la crise, le 25 août 2017, qui a occasionné des déplacements massifs de populations, majoritairement composées de femmes et d'enfants, la situation au Myanmar, notamment la question des déplacés et réfugiés rohingyas et celle des droits de l'homme dans l'État rakhine, continue de retenir l'attention de la communauté internationale. En effet, nonobstant les progrès enregistrés depuis la mission effectuée par une délégation du Conseil au Myanmar et au Bangladesh, du 28 avril au 1^{er} mai, d'énormes défis liés aux conditions idoine pour le retour des réfugiés rohingyas dans leurs foyers et à la complexité de la situation humanitaire ainsi qu'à celle des droits de l'homme demeurent. La Côte d'Ivoire reste convaincue de la nécessité d'œuvrer collectivement à la recherche d'une solution durable et viable à cette crise en vue de mettre un terme à la tragédie vécue au quotidien par les populations rohingyas au Bangladesh et au Myanmar.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'aucun dénouement durable de cette situation de crise ne sera possible sans une implication pleine et entière du Myanmar. C'est pourquoi ma délégation salue l'engagement du Gouvernement du Myanmar à collaborer désormais avec l'ONU sur la base du mémorandum d'accord tripartite signé le 6 juin avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre d'une coopération étroite amorcée avec M^{me} Christine Schraner Burgener, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar. À cet égard, mon pays encourage les autorités du Myanmar à travailler davantage au

rétablissement de la confiance, facteur déterminant pour l'effectivité d'un retour librement consenti, sûr, digne et durable des réfugiés rohingyas vers leur localité d'origine ou le lieu de leur choix, conformément à la déclaration du Président S/PRST/2017/22 du 6 novembre 2017. En outre, dans le cadre de la concrétisation de cet engagement, il apparaît opportun que le Gouvernement du Myanmar examine les possibilités de facilitation d'un accès plus large aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires, notamment dans l'État rakhine, afin de leur permettre d'apporter une assistance humanitaire adéquate aux populations en détresse.

La Côte d'Ivoire demeure convaincue qu'une collaboration franche et soutenue entre le Bangladesh et le Myanmar contribuera efficacement au règlement de la crise. Elle salue, à cet égard, la signature, le 10 août, d'un accord entre les deux pays portant notamment sur le rapatriement des réfugiés et l'établissement d'une liaison téléphonique entre leurs ministres des affaires étrangères. Ma délégation fonde l'espoir que ce nouvel accord, qui s'inscrit dans l'esprit de l'accord bilatéral du 23 novembre 2017, permettra de rendre effectif le rapatriement volontaire, sécurisé et digne des réfugiés rohingyas. Mon pays estime également que le règlement durable de cette crise passe nécessairement par une gestion habile de ses causes profondes. À cet effet, il encourage le Myanmar à prendre des mesures courageuses afin de trouver des solutions aux problèmes de fond.

La question du retour des déplacés et réfugiés rohingyas pose également la problématique de la cohésion sociale qu'il importe de restaurer entre les différentes communautés vivant au Myanmar, principalement dans l'État rakhine. Le rôle de la société civile pourrait être déterminant à cet égard. C'est pourquoi ma délégation salue l'appropriation par les responsables religieux de cette question et appuie leurs actions en faveur de la paix et de la réconciliation au sein des communautés de leur pays. Par ailleurs, ma délégation est d'avis que des actions concrètes devraient être entreprises pour assurer, sur la base du développement économique et social inclusif de l'État rakhine, un avenir décent et durable aux réfugiés et déplacés, favorable à un retour volontaire. C'est tout le sens des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine dirigée par l'ancien Secrétaire général, le regretté Kofi Annan, dont nous saluons à nouveau la mémoire. Cette commission préconise des solutions pour le développement économique de l'État rakhine en vue d'assurer la paix et la

sécurité dans le pays et d'améliorer les conditions de vie de toutes les composantes de sa population.

Il est indéniable que la lutte contre l'impunité constitue un axe prioritaire dans la gestion de la crise. En effet, comme l'a mentionné à juste titre le Secrétaire général à l'occasion de sa visite dans les camps de réfugiés au Bangladesh, le 2 juillet, les réfugiés rohingyas réclament justice face à une situation qui est probablement « l'une des violations les plus tragiques, historiques, systématiques des droits de l'homme ».

Aussi les informations contenues dans le rapport de la Mission internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme pour l'établissement des faits sur le Myanmar, paru le 27 août et révélant des violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par l'armée et d'autres forces de sécurité des États du Myanmar sont-elles source de vives préoccupations pour le Conseil. Ma délégation exhorte donc le Gouvernement du Myanmar à prendre des mesures diligentes afin que les auteurs de ces violations des droits de l'homme, commises notamment à l'encontre des femmes et des enfants, répondent de leurs actes. Dans cette perspective, la création d'une commission d'enquête indépendante en vue de situer les responsabilités des violations présumées des droits de l'homme devrait permettre de relever le défi de la reddition de comptes.

Je ne saurais clore mon propos sans relever l'importance de l'approche régionale du règlement de cette crise qui demeure une nécessité pour préserver la paix et la sécurité dans cette partie du monde. À cet effet, ma délégation salue le leadership exercé par le Gouvernement chinois et rend hommage au Gouvernement ainsi qu'au peuple bangladais pour leur grande générosité. Elle appelle également la communauté des donateurs et tous les acteurs pertinents à accorder, à l'instar de la Banque mondiale, un soutien particulier au Bangladesh qui, dans sa lettre en date du 20 juillet adressée au Conseil de sécurité, interpellait l'opinion internationale sur le préjudice sécuritaire qui pourrait résulter de la présence prolongée des réfugiés rohingyas sur son territoire.

Enfin, la Côte d'Ivoire voudrait réitérer son appel à la communauté internationale afin qu'elle s'engage résolument à soutenir le Myanmar dans sa quête de paix et de stabilité, ainsi que dans ses efforts de reconstruction.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et M. Tegegnetwork Gettu de leurs exposés et observations détaillés. Je souhaite également la bienvenue au Conseil à M^{me} Cate Blanchett,

ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, que je remercie de ses remarques très utiles.

Voilà un an que la dernière vague de violence dans l'État rakhine, au Myanmar, a contraint plus de 700 000 Rohingyas à fuir au Bangladesh. Nous restons profondément préoccupés par la situation humanitaire, en particulier dans l'État rakhine, où des centaines de milliers de personnes attendent notre aide. Chaque jour perdu en raison de tergiversations bureaucratiques nous rend collectivement responsables des vies humaines qui s'éteignent.

Nous nous félicitons de la signature du mémorandum d'accord entre le Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur l'aide au rapatriement et à la réinstallation, mais nous demandons instamment sa mise en œuvre intégrale et espérons que les autorités du Myanmar coopéreront pleinement avec les organismes des Nations Unies. Nous prenons acte des informations selon lesquelles les autorités du Myanmar ont autorisé l'accès à 23 villages et nous espérons que les équipes du HCR auront un accès illimité et indépendant à ces sites relevant du projet pilote.

Nous continuons d'exhorter le Gouvernement du Myanmar à redoubler d'efforts pour créer durablement les conditions propices à un retour sûr, librement consenti et dans la dignité des réfugiés rohingyas et des personnes déplacées dans leurs foyers. Nous pensons que les décideurs à Nay Pyi Taw doivent prendre des mesures dignes de ce nom, car les progrès sur le terrain sont insuffisants. Il nous plaît donc d'apprendre que de nouveaux contacts sont en cours entre les ministères concernés au Bangladesh et au Myanmar afin de discuter de la mise en œuvre de l'accord bilatéral signé en novembre 2017.

Les conclusions du rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar (A/HRC/39/64), publié hier, nous inquiètent profondément, en particulier en ce qui concerne les violations susceptibles de constituer des crimes au regard du droit international. Dans ce contexte, nous soulignons que, pour mettre fin à la violence cyclique, il convient impérativement de s'attaquer à la question de l'impunité et de la responsabilité de ces crimes. Nous demandons au Gouvernement de Nay Pyi Taw de coopérer avec la mission d'établissement des faits, notamment en lui permettant d'entrer dans le pays. Nous prenons acte par

ailleurs de la mise en place d'une commission d'enquête indépendante par les autorités du Myanmar et espérons qu'elle ouvrira des enquêtes transparentes et impartiales sur tous les cas de violation des droits de l'homme.

J'estime qu'il n'y a pas de meilleur moyen d'honorer la mémoire de Kofi Annan que de se consacrer pleinement à la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, qu'il présidait, afin de régler les causes profondes de la crise.

Avant de conclure, je voudrais souligner que nous n'oublions pas que le Myanmar est un pays en développement dont l'économie est fragile et sujette aux catastrophes naturelles. Il convient de développer plus avant une démarche globale axée sur le renforcement de la résilience de la société et l'appui aux capacités internes de l'État. Nous sommes conscients que la reconstruction de l'État rakhine et la réconciliation des communautés locales prendront du temps. La communauté internationale, après avoir fourni une aide humanitaire d'urgence, devra se concentrer sur l'élaboration d'une stratégie à long terme pour aider le Myanmar à reconstruire et à développer l'État rakhine et d'autres régions du pays ayant besoin de l'assistance de la communauté internationale.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa mise à jour sur les derniers faits nouveaux au Myanmar et sur le sort des réfugiés rohingyas qui, il y a un an exactement, ont fui l'État rakhine pour se réfugier au Bangladesh. Nous savons gré à M^{me} Cate Blanchett, Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de son exposé émouvant. Nous espérons que son engagement permettra d'avancer vers la réconciliation et une paix durable. Nous remercions également l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Tegegnetwork Gettu, pour sa précieuse contribution au débat d'aujourd'hui.

Hasard du calendrier, voilà tout juste un an, la Commission consultative sur l'État rakhine, dirigée par le regretté ancien Secrétaire général Kofi Annan, présentait ses recommandations. Nous tenons à rendre hommage à Kofi Annan et formons l'espoir sincère que le Gouvernement du Myanmar appliquera l'ensemble des 88 recommandations de la Commission afin d'instaurer durablement la paix, la sécurité et la prospérité au Myanmar, y compris dans l'État rakhine.

Il y a un an jour pour jour, la communauté internationale était témoin d'une des pires catastrophes humanitaires et des droits de l'homme, avec plus de 700 000 réfugiés rohingyas ayant fui au Bangladesh à la suite de l'attaque du 25 août 2017 contre les forces de sécurité du Myanmar, qui a déclenché la crise actuelle. Le rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar (A/HRC/39/64) donne un aperçu très complet du statu quo actuel.

L'élément le plus frappant est que 60 % des réfugiés rohingyas sont des enfants qui ont été contraints de quitter leurs foyers et, comme les membres du Conseil de sécurité ont pu s'en rendre compte par eux-mêmes en avril lorsqu'ils ont visité Cox's Bazar, vivent dans des conditions extrêmement difficiles dans des camps de réfugiés. Le Kazakhstan salue les efforts déployés par l'ONU et tous les partenaires humanitaires pour aider les réfugiés rohingyas en leur fournissant de la nourriture, des abris, des soins de santé et de l'eau, entre autres.

Nous constatons que le Gouvernement du Myanmar a pris un certain nombre de mesures positives. Nous jugeons particulièrement encourageante la récente réunion ministérielle qui a eu lieu à Nay Pyi Taw entre le Myanmar et le Bangladesh. L'accord sur le rapatriement rapide dans l'État rakhine des réfugiés de Cox's Bazar et la mise en place d'une ligne directe au niveau ministériel sont de bon augure et permettent d'espérer des avancées concrètes.

Le Kazakhstan se félicite du mémorandum d'accord signé entre le Gouvernement du Myanmar, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le PNUD en juin 2018. Nous espérons que les fonds et programmes des Nations Unies auront désormais un accès sans entrave et en toute sécurité à toutes les zones de l'État rakhine afin de pouvoir fournir une aide d'urgence. C'est l'accès dont il est le plus besoin pour pouvoir soulager les souffrances humaines actuelles.

La commission d'enquête indépendante récemment créée pourrait s'avérer un étape clef vers la réconciliation et la justice transitionnelle. Dans le même temps, ma délégation considère que la présence d'un représentant estimé de la communauté musulmane au sein de la commission aurait grandement accru la crédibilité de cette dernière et contribué au rapprochement.

Le Kazakhstan se félicite de l'ouverture du bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, M^{me} Christine Schraner Burgener, à Nay Pyi Taw. Nous sommes convaincus que

le dialogue constructif entre les autorités du Myanmar et l'Envoyée spéciale permettra de renforcer davantage la coopération entre le Gouvernement du Myanmar et l'ONU.

Dans le même temps, il ne peut y avoir de solution durable et viable à la question des Rohingyas sans s'attaquer aux causes profondes de la crise, à commencer par les questions clefs liées que sont la citoyenneté et le rétablissement des droits et libertés des Rohingyas, la réduction de la pauvreté et le développement. On constate que ceux qui sont restés dans l'État rakhine voient leur liberté de mouvement sévèrement restreinte et n'ont qu'un accès limité à l'éducation, aux soins de santé et aux moyens de subsistance, aujourd'hui encore. De toute évidence, ce n'est que lorsque les réfugiés rohingyas jouiront de la sécurité, verront des progrès tangibles dans les domaines que j'ai mentionnés et constateront que les personnes ayant été victimes d'actes de violence scandaleux ont obtenu justice qu'ils commenceront à revenir dans la région.

Bien que nous comprenions parfaitement que la confiance entre les communautés ne peut pas être rétablie du jour au lendemain et que le processus sera long et difficile, nous estimons que les organismes des Nations Unies pourraient être d'un grand secours à cet égard, pourvu qu'on leur garantisse l'accès et les conditions nécessaires à leur travail. Pour être couronnées de succès, les négociations en ce sens doivent voir la participation active de toutes les parties prenantes. La délégation kazakhe exhorte par conséquent le Gouvernement du Myanmar à régler en profondeur tous les problèmes à cet égard et à tout mettre en œuvre pour en éliminer les causes profondes, avec l'aide de la communauté internationale. Compte tenu de la complexité et des effets durables de la crise humanitaire dans l'État rakhine, nous appelons tous les États Membres, les organisations internationales et les autres acteurs à continuer d'apporter appui et assistance au Bangladesh et au Myanmar afin de surmonter la crise.

Nous devons travailler avec patience et diligence avec les deux parties, ainsi qu'avec d'autres acteurs, afin d'obtenir un résultat tangible. Le Conseil de sécurité ne doit pas seulement rester saisi de la situation des Rohingyas, il doit veiller à ce qu'elle soit résolue de manière satisfaisante. La délégation du Kazakhstan est déterminée à appuyer l'action multilatérale dans toutes ses dimensions afin de trouver une solution durable au sort des réfugiés rohingyas.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir organisé la présente séance, et nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir la présider. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général António Guterres de sa présence parmi nous cet après-midi et de son exposé sur la sécurité et la situation humanitaire au Myanmar. Nous nous félicitons aussi de la présence de l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Tegegnetwork Gettu, et de l'ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), Cate Blanchett, et nous apprécions hautement leurs utiles exposés.

Il est clair que des efforts ont été conduits par le Gouvernement du Myanmar pour tenter de remédier à la situation dans l'État rakhine après la visite du Conseil de sécurité et les engagements qui y ont fait suite. Sans aucun doute, il faut faire davantage concernant la situation humanitaire, les mesures de responsabilisation pour les violations des droits de l'homme qui auraient été commises et l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, ainsi que dans bien d'autres domaines, pour apporter au Myanmar une paix durable et la réconciliation.

Le mémorandum d'accord signé le 6 juin par le Gouvernement du Myanmar et deux institutions des Nations Unies, le HCR et le PNUD, représente un pas dans la bonne direction et, nous l'espérons, facilitera un retour des réfugiés volontaire et durable, dans la sécurité et la dignité. Il est en fait capital d'assurer l'application rapide et complète de cet accord.

La visite du Conseil au Myanmar et au Bangladesh, en mai dernier, lui a donné l'occasion de voir directement quelle est la situation dans les camps de réfugiés, qui demeure très préoccupante. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité de remédier à la situation humanitaire, qui empire, et d'alléger les souffrances de ceux qui ont fui, surtout celles des femmes et des enfants.

Malgré la déplorable situation humanitaire, il faut grandement louer les efforts du Gouvernement bangladais pour assurer aux réfugiés la sécurité et une aide humanitaire. Mais l'ampleur du désastre impose de renforcer l'appui financier et logistique au Bangladesh, à l'ONU et aux autres partenaires humanitaires.

Bien entendu, les défis complexes que l'État rakhine affronte appellent une solution politique, ce qui exige une stratégie d'ensemble visant à remédier aux causes fondamentales de la crise par la réconciliation,

la paix, la stabilité et le développement. Dans cette perspective, il demeure absolument capital d'appliquer rapidement et efficacement les recommandations de la Commission consultative.

Nous insistons sur la nécessité d'un mécanisme d'enquête transparent et indépendant afin de garantir l'identification des responsables des violations alléguées des droits de l'homme. Nous prenons note de l'initiative prise par le Gouvernement du Myanmar de créer une commission d'enquête dont sont membres des personnalités internationales. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'accélérer le processus afin d'assurer la réconciliation, la paix et la stabilité dans l'État rakhine.

L'engagement bilatéral entre le Myanmar et le Bangladesh reste de grande importance pour garantir le retour volontaire des réfugiés, dans la sécurité et la dignité. C'est dans ce contexte que nous notons avec satisfaction la récente réunion ministérielle Myanmar-Bangladesh, tenue le 10 août. Nous encourageons les deux Gouvernements à accélérer l'application du mémorandum d'accord.

Il importe non moins que le Conseil continue de maintenir son unité et d'élargir sa coopération avec les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales face à la situation. Nous appuyons et encourageons les contacts de l'Envoyée spéciale avec le Gouvernement du Myanmar et les autres parties intéressées, ce qui vise à instaurer la confiance mutuelle afin d'ouvrir la voie à une coopération accrue s'agissant de régler la situation dans l'État rakhine.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance, et nous sommes heureux de vous voir la présider.

Nous exprimons notre profonde gratitude au Secrétaire général António Guterres pour sa présence et son précieux exposé. Sa présence montre clairement l'importance de ce problème humanitaire pour lui-même, les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble. Nous apprécions hautement ses prodigieux efforts en faveur des réfugiés de la minorité rohingya et nous soulignons notre plein appui à sa noble entreprise.

Je voudrais aussi remercier M. Gettu, du Programme des Nations Unies pour le développement, et M^{me} Cate Blanchett, ambassadrice de bonne volonté

du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), de leurs précieux exposés.

Le mois d'août marque le premier anniversaire de la violence dans l'État rakhine. Cette violence a conduit au déplacement de plus de 800 000 personnes, membres de la minorité Rohingya, vers le Bangladesh, selon les statistiques publiées par le HCR, ce qui porte le nombre total de réfugiés rohingyas dans les plus grands camps de réfugiés à plus de 1,1 million.

La présente séance a lieu au lendemain de la publication du rapport (A/HCR/39/64) de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits, qui a rassemblé les preuves de crimes qui sont un génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Le rapport confirme les conclusions atteintes par de nombreuses organisations internationales concernant ces crimes et s'accorde avec ce que nous avons vu durant la visite du Conseil de sécurité dans l'État rakhine et ce que nous avons appris de témoins oculaires de ces crimes au cours de nos rencontres avec des réfugiés rohingyas dans les camps de Cox's Bazar.

Le monde suit les débats de notre séance d'aujourd'hui et n'attend rien de moins de nous que nous préservions notre position morale et humanitaire et que nous nous élevions au-dessus de toute considération politique face à l'une des pires catastrophes de l'histoire contemporaine – une catastrophe dont la minorité rohingya, victime de tueries et de tortures, souffre encore du fait de l'oppression et du déplacement forcé. Cela ne peut qu'être qualifié de nettoyage ethnique, dont le but est d'effacer leur culture et leur identité.

Depuis la visite du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar en avril, nous notons que le Gouvernement du Myanmar a pris quelques mesures initiales pour résoudre la crise humanitaire. Les rencontres entre personnages officiels tant au Bangladesh qu'au Myanmar, la signature d'un mémorandum d'accord et la création d'un organe chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme sont autant de mesures positives, bien que limitées, dont la plupart n'ont pas encore été appliquées sur le terrain.

Les demandes présentées par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle (S/PRST/2017/22) et les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, alors dirigée par Kofi Annan, sont claires et concrètes; elles visent à remédier aux causes fondamentales de la crise, à mettre fin aux souffrances des réfugiés et à garantir leur retour en paix et dans la

dignité dans leurs foyers au Myanmar. Ce retour volontaire ne peut commencer sans prendre préalablement une série de mesures de confiance pour garantir un retour sans danger et une vie digne dans l'État rakhine.

Je rappelle certaines des mesures qui devraient être prises avant le retour volontaire des réfugiés : enquête indépendante et transparente sur les crimes et autres transgressions commis contre la minorité rohingya dans l'État rakhine; toutes les mesures relevant du Gouvernement du Myanmar pour garantir la cessation immédiate de la violence et de la discrimination et pour interdire l'usage excessif de la force, en violation des droits des civils dans l'État rakhine; fermeture de tous les camps de déplacés à l'intérieur du pays; prise par le Gouvernement du Myanmar de toutes les mesures nécessaires contre l'incitation à la violence et la haine afin de garantir la paix et l'harmonie entre toutes les communautés, dans l'état de droit; permission à toutes les institutions des Nations Unies et aux autres partenaires des Nations Unies d'entrer librement dans l'État rakhine et d'y jouir d'une pleine liberté de circulation, sans aucun obstacle; élimination de toutes les causes fondamentales de la crise frappant la minorité rohingya, sans discrimination et indépendamment de l'appartenance ethnique ou religieuse, tout en lui accordant son droit inhérent à la citoyenneté, comme il est souligné dans la résolution 70/233 de l'Assemblée générale; et mise en œuvre de réformes sociales et économiques de portée générale, parallèlement à l'élimination des causes fondamentales de la crise frappant les réfugiés rohingyas.

La tragédie humanitaire des réfugiés rohingyas impose à la communauté internationale de redoubler d'efforts en vue d'alléger leurs souffrances quotidiennes. À l'heure où nous nous réunissons d'aujourd'hui, les camps de réfugiés sont confrontés aux défis des moussons, des pluies et des inondations, qui ont entraîné l'effondrement de certains sites après des ouragans et des glissements de terrain.

Pour terminer, le paragraphe 3 de l'Article 1, au Chapitre I de la Charte des Nations Unies, insiste sur l'importance de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Il ne doit y avoir aucune discrimination entre les hommes et les femmes. C'est la Charte que nous, les peuples du

monde, nous sommes engagés à respecter dans l'optique de préserver les générations futures du fléau de la guerre; la Charte qui fixe le cap des générations futures; la Charte qui nous unit afin que nous nous attaquions à tous les problèmes menaçant la paix et la sécurité internationales; et la Charte qui nous impose de transcender nos divergences politiques pour protéger les personnes vulnérables et chercher une solution définitive à leurs problèmes. Parmi ces personnes vulnérables figurent les réfugiés venant de l'État rakhine que nous avons rencontrés à Cox's Bazar et dont nous avons écouté les préoccupations et les souffrances. Ces réfugiés nous ont implorés de ne pas oublier leurs demandes une fois que nous aurions quitté leurs camps.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite, avant toute chose, remercier le Secrétaire général António Guterres de son exposé clair et détaillé. De même, nous remercions M. Tegegnetwork Gettu, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, et M^{me} Cate Blanchett, ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de leurs exposés aussi utiles qu'émouvants.

Après l'exode massif survenu en août de l'année dernière, au cours duquel plus de 700 000 Rohingyas ont été contraints de fuir le Myanmar pour se rendre au Bangladesh, ma délégation a accordé une attention particulière à la situation des réfugiés appartenant à ce groupe ethnique minoritaire qui, depuis un an, vivent dans des centres communautaires au Bangladesh, dans des conditions vulnérables. Nous tenons à rendre hommage aux efforts déployés par le Gouvernement et le peuple bangladais, avec l'assistance de l'ONU, de ses partenaires et d'autres organisations non gouvernementales, pour offrir sécurité, logement et aide humanitaire à toutes ces personnes qui ont fui la violence; nous les encourageons à continuer sur cette voie jusqu'au retour librement consenti des réfugiés en toute sécurité et dignité dans leurs foyers au Myanmar.

Dans le cadre des efforts déployés pour remédier à cette crise, une délégation de travail de membres du Conseil de sécurité s'est rendue au Bangladesh et au Myanmar en avril et mai; elle a pu visiter des sites concrets et a eu l'occasion de s'entretenir avec les autorités gouvernementales et militaires, ainsi qu'avec des fonctionnaires de différents niveaux. Par la suite, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, M^{me} Burgener, s'est rendue dans la région en juin et juillet, après avoir effectué un déplacement dans l'État

rakhine et rencontré les autorités du Myanmar. Dans cette série de voyages, il convient également de souligner la visite, début juillet, d'une délégation conduite par le Secrétaire général António Guterres, qui s'est rendue à Cox's Bazar, où elle s'est entretenue avec le Premier Ministre bangladais.

La Guinée équatoriale rend hommage à l'accueil que les autorités des deux pays et les dirigeants des organismes des Nations Unies ont réservé à toutes ces délégations, ainsi qu'à l'assistance qu'ils leur ont fournie pour leur faciliter la tâche; mais nous partageons cependant les diverses préoccupations communes que suscitent la situation des réfugiés dans les centres communautaires, ainsi que les obstacles qui, jusqu'ici, ont empêché les rapatriements à grande échelle, librement consentis et dans la sécurité, adossés à un règlement politique qui garantisse les droits des Rohingyas au Myanmar. À cet égard, nous appelons le Gouvernement du Myanmar à redoubler d'efforts pour créer des conditions propices pour permettre le retour librement consenti des réfugiés rohingyas et des déplacés en toute sécurité et dignité dans leurs foyers dans l'État rakhine.

Néanmoins, ma délégation accueille favorablement certains des éléments précisés dans la lettre datée du 27 juin, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Myanmar, à savoir la mise en œuvre du Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État rakhine, pour apporter une aide humanitaire à toutes les populations dans le besoin et coordonner ladite assistance; la signature, le 6 juin, entre le Gouvernement du Myanmar, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement, d'un memorandum d'accord, qui ouvre la voie non seulement à l'apport d'une assistance à divers stades du retour et de la réinstallation dans le cadre du processus de rapatriement, mais aussi à une amélioration de l'aide humanitaire et des moyens de subsistance offerts aux rapatriés comme à toutes les communautés de l'État rakhine; la déclaration faite par le Gouvernement selon laquelle il n'acceptera aucune violation des droits de l'homme et entend prendre des mesures contre les auteurs de ces violations, conformément à la loi, dans la mesure où les accusations sont étayées de preuves suffisantes; l'engagement public du Gouvernement du Myanmar d'appliquer les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine; et la mise en place, au niveau ministériel, d'un conseil chargée de l'application de ces recommandations.

Enfin, étant donné ces affirmations, je voudrais, pour terminer, encourager tous les membres du Conseil et la communauté internationale à continuer de jouer un rôle constructif afin de créer les conditions externes nécessaires pour faciliter les consultations et le dialogue, et à aider le Gouvernement du Myanmar à trouver une solution à cette situation.

M^{me} Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son exposé, et nous profitons de cette occasion pour lui réaffirmer notre plus grand appui dans l'exercice de ses tâches importantes. Nous remercions également de leurs exposés l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Tegegnetwork Gettu, et l'ambasadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, M^{me} Cate Blanchett.

Un an après les actes de violence survenus dans l'État rakhine, ma délégation réitère sa condamnation de ces actes et se déclare à nouveau profondément préoccupée par les répercussions que ces agissements continuent d'avoir, puisqu'ils ont notamment entraîné le déplacement de près de 900 000 personnes d'origine rohingya au Bangladesh. Il n'y a aucun doute là-dessus : ces actes de violence ne peuvent pas rester impunis; c'est pourquoi ma délégation rappelle que ces événements doivent faire l'objet d'une enquête en due forme, et que les responsables doivent être identifiés et traduits en justice pour répondre de leurs actes devant les juridictions compétentes. L'impunité est inacceptable et elle va à l'encontre de l'action engagée et de l'objectif principal, qui est de parvenir à la réconciliation dans le pays et dans l'État rakhine.

Nous mettons en exergue la conformation de la Commission d'enquête indépendante mise sur pied à la fin du mois de juillet pour enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme qui ont été commises depuis août 2017. De même, nous soulignons les efforts déployés par le Gouvernement du Myanmar en faveur de sa création, d'autant qu'il a validé son plan de travail et la formation d'un secrétariat spécialisé pour l'aider dans ses travaux. À cet égard, nous appelons tous les organismes et institutions du Gouvernement du Myanmar à collaborer avec la Commission dans le cadre de ses enquêtes, en particulier s'agissant de collecter des données et informations et de recueillir des témoignages. Nous espérons que les travaux de la Commission seront menés dans le respect des principes d'indépendance,

d'impartialité, d'objectivité, de transparence, d'intégrité et de professionnalisme.

Par ailleurs, pour éviter que des événements similaires ne se reproduisent, le Gouvernement du Myanmar doit s'attacher à prévenir la propagation des discours de haine, de la ségrégation et de la persécution et au contraire, encourager le dialogue, la médiation et la négociation pour assurer la sécurité et l'intégrité physique de tous ses habitants, sans distinction de race, d'ethnie ou de religion.

Il importe également que le Gouvernement du Myanmar analyse les causes profondes de cette crise et mette pleinement en œuvre les recommandations formulées par la Commission consultative sur l'État rakhine. Il s'agit d'une feuille de route claire pour le règlement pacifique de cette situation délicate, en particulier en ce qui concerne la question de la citoyenneté, le développement durable des Rohingyas et le respect de leurs droits. De même, il faut continuer à œuvrer avec diligence et à intensifier les efforts en faveur d'un retour volontaire, dans la dignité et en bonne connaissance de cause des réfugiés et des déplacés qui ont quitté l'État rakhine. À cet égard, nous voudrions attirer l'attention sur la création d'un comité ministériel à cette fin et d'un conseil consultatif chargé d'assurer le suivi des activités de ce comité.

Nous nous félicitons de la coordination et du travail technique effectués par le Gouvernement du Myanmar, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Mémoire d'accord signé le 6 juin dernier. Nous notons également que le plan de travail adopté prévoit des initiatives visant à promouvoir un développement socio-économique durable, à améliorer les services de santé et d'éducation et à créer des conditions permettant de renforcer la coexistence pacifique entre les communautés du nord de l'État Rakhine. Nous espérons que sa mise en œuvre contribuera utilement au règlement du problème des réfugiés et des déplacés.

Nous nous félicitons du renforcement de la coordination et de la coopération entre les organismes et institutions humanitaires en matière d'acheminement et de fourniture de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons en particulier de l'intensification des activités du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme alimentaire mondial et du Centre

de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes.

Nous constatons que le Gouvernement du Myanmar s'est montré disposé et ouvert à collaborer avec l'Envoyée spécial du Secrétaire général pour trouver les meilleurs moyens de régler les problèmes et les difficultés auxquels le pays est confronté. À cet égard, nous saluons l'accord relatif à l'ouverture d'un bureau de l'Envoyé spécial dans la ville de Nay Pyi Taw.

Nous notons avec préoccupation que selon le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés du 19 juillet, plus de 11 000 personnes supplémentaires qui fuyaient les persécutions et l'insécurité sont arrivées au Bangladesh depuis le début de cette année. C'est une question à laquelle le Gouvernement du Myanmar doit s'attaquer de toute urgence. Toutefois, il y a aussi des besoins urgents auxquels il faut répondre au Bangladesh, notamment l'assistance aux mères qui ont accouché dans les camps de réfugiés; la nécessité d'améliorer la distribution des vivres et de l'aide humanitaire afin de réduire au minimum les incidences négatives sur les communautés d'accueil; l'accès à l'eau et aux services d'assainissement pour prévenir une épidémie de maladies comme la diphtérie qui, d'après l'Organisation mondiale de la Santé, touche déjà près de 8 000 personnes.

Ma délégation prend note et se félicite des efforts déployés par le Gouvernement bangladais au cours de l'année écoulée en ce qui concerne les réfugiés. Dans cette optique, il est impératif que la communauté internationale et l'ONU mettent tout en œuvre pour appuyer les communautés d'accueil au Bangladesh, notamment à court terme, étant donné que la saison des pluies et des cyclones peut avoir des conséquences dévastatrices pour les Rohingyas qui se trouvent dans les camps de Cox's Bazar.

Enfin, il importe de souligner et de rappeler que le Bangladesh n'est pas responsable des événements survenus au Myanmar. Ce pays, qui a accueilli d'une façon désintéressée les réfugiés Rohingyas, a besoin du plein appui de la communauté internationale et des mesures d'incitation en faveur de son développement à court, à moyen et à long terme. En effet, l'arrivée inattendue de plus de 900 000 réfugiés a eu des répercussions importantes sur le plan économique, politique et social dans ce pays. Par conséquent, l'ONU, les institutions financières internationales et les acteurs et mécanismes sous-régionaux et régionaux doivent apporter leur plein

appui au Gouvernement et au peuple bangladais pour que se poursuivent les efforts conjoints jusqu'au retour en toute sécurité des réfugiés et des déplacés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de présider cette séance importante et pour le succès qu'a connu la présidence britannique du Conseil de sécurité ce mois-ci.

D'emblée, je tiens à rendre hommage à l'ancien Secrétaire général de l'ONU, le regretté Kofi Annan, qui a apporté une contribution importante à nos efforts visant à trouver des solutions durables aux problèmes qui portent atteinte à la paix et au progrès dans l'État rakhine. Lorsqu'il a assumé ses fonctions à la tête de la Commission consultative sur l'État rakhine, à la demande de la Conseillère de l'État, M^{me} Daw Aung San Suu Kyi, son souhait était de voir le Myanmar réussir et réaliser ses objectifs de paix, de prospérité, de sécurité et de progrès. Les recommandations de la Commission ont été accueillies favorablement par tout le monde, car il s'agissait de mesures importantes visant à instaurer durablement la paix et le développement dans l'État Rakhine. Le peuple du Myanmar lui sera toujours reconnaissant pour son appui inestimable et ses sages conseils durant la transition démocratique du pays. Nous devrions tous tirer des enseignements de sa façon de régler les conflits par des voies pacifiques au moyen d'une approche constructive et bienveillante.

Le règlement des questions complexes et profondes qui se posent dans l'État Rakhine est un élément fondamental et essentiel des efforts déployés par le Gouvernement du Myanmar pour consolider la paix et la réconciliation nationales. En mai 2016, deux mois seulement après avoir assumé ses fonctions à la tête de l'État, le Gouvernement a mis en place le Comité central pour l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement dans l'État rakhine. Peu après, le 5 septembre, la Commission consultative sur l'État rakhine a été constituée et placée sous la direction de M. Annan. Cette Commission était chargée d'examiner les défis complexes auxquels l'État rakhine était confronté et de proposer des solutions.

À peine un mois plus tard, le 9 octobre 2016, un groupe terroriste extrémiste religieux appelé Aqa Mul Mujahidin, qui a par la suite pris le nom d'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan, a lancé sa première

attaque contre trois postes de police frontaliers dans le nord de l'État rakhine. Cette attaque, qui était préméditée et bien organisée, a causé la mort de 13 membres du personnel de sécurité et d'autres civils. L'objectif était clair : inciter à la violence et attirer l'attention de la communauté internationale sur la question à un moment où le monde entier se félicitait de notre transition démocratique pacifique.

Le 24 août 2017, la Commission consultative sur l'État rakhine a présenté son rapport final au Gouvernement du Myanmar. Les 88 recommandations qui y figurent avaient pour but d'instaurer durablement la paix et la stabilité dans l'État rakhine. Cet État est confronté à de lourds défis, multidimensionnels et qui exigent des efforts dans différents domaines. Toutefois, nous avons accueilli favorablement ce rapport et décidé de continuer à mettre en œuvre les recommandations en toute bonne foi, dans toute la mesure du possible, dans les plus brefs délais et en fonction de la situation sur le terrain.

Puis, aux premières heures du 25 août 2017, quelques heures seulement après la présentation par M. Annan de son rapport final, l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan a lancé simultanément des attaques armées préméditées, bien planifiées et coordonnées contre 30 postes de gardes-frontières et un quartier général de bataillon de l'armée dans le nord de l'État rakhine. Ces attaques ont causé la mort de dizaines de membres du personnel de sécurité et de nombreux civils innocents. Par ailleurs, l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan a tué brutalement plus de 250 membres des minorités ethniques non musulmanes dans le nord de l'État rakhine depuis octobre 2016. Le même jour où les éléments de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan ont lancé des attaques contre les postes de sécurité, ils ont massacré 100 hindous, un fait qui est bien établi. En toute logique et comme on pouvait s'y attendre, les attaques de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan ont provoqué une réaction de la part des forces de sécurité du Myanmar qui voulaient protéger la vie et les biens de tous les citoyens, ce qui a entraîné des déplacements massifs de populations. Ces faits clairs et simples ne sont rien d'autre que la vérité, mais les principaux médias en ont commodément fait fi ou ont choisi de les ignorer.

La violence des attaques n'était pas une coïncidence. Les terroristes de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan et leurs cerveaux étrangers ne savaient que trop bien que les forces de sécurité du Myanmar

réagiraient à leurs attaques de toute leur force. Ils ont également dû anticiper l'exode de la population du nord de Rakhine vers le Bangladesh. Ces événements ont été bien planifiés et exécutés avec l'appui d'organisations terroristes étrangères.

Les graves problèmes humanitaires actuels et les souffrances indicibles des populations civiles innocentes de toutes les communautés de l'État rakhine ont été soigneusement calculés, provoqués et créés par l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan. Son objectif est de saper l'engagement et les efforts dont fait montre le Gouvernement du Myanmar pour trouver une solution durable par la mise en œuvre rapide des recommandations de la Commission, et de susciter le maximum de pression internationale sur le Myanmar pour atteindre ses objectifs politiques.

Notre rassemblement d'aujourd'hui aurait pu être différent s'il n'y avait pas eu d'attentats terroristes. Cela aurait pu être une occasion plus heureuse de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, ou une conférence internationale d'annonces de contributions pour aider à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement socio-économique au nom de toutes les communautés de Rakhine. Les attentats terroristes provocateurs d'octobre 2016 et d'août 2017 ont affecté le cours de nos efforts sincères pour construire un avenir pacifique, juste et prospère pour le peuple de Rakhine. Mais rien n'arrêtera notre détermination à poursuivre nos efforts pour atteindre nos objectifs.

Nous éprouvons une vive sympathie et une grande préoccupation pour toutes les personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants. Nous pensons que nous serons en mesure de résoudre le problème avec notre voisin, le Bangladesh, si nous travaillons ensemble à l'amiable dans un esprit de bon voisinage. Nous avons tendu la main au Bangladesh en envoyant des délégations ministérielles. Nous avons invité le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M. Abul Hassan Mahmood Ali, au Myanmar au début du mois. Au cours de sa visite, les deux parties ont notamment convenu de respecter les engagements pris, d'accélérer la mise en œuvre des accords bilatéraux sur le rapatriement et de mettre en place une ligne directe entre les deux pays au niveau ministériel. Au cours des deux mois qui se sont écoulés entre novembre 2017 et janvier 2018, nous avons signé trois documents avec le Bangladesh en vue de faciliter le rapatriement des personnes vérifiées qui sont passées au Bangladesh après les attentats terroristes de l'Armée

du salut des Rohingya de l'Arakan en octobre 2016 et août 2017. Conformément à l'accord sur les dispositions matérielles de rapatriement, le processus de rapatriement devait commencer le 23 janvier 2018.

Conformément à ces accords bilatéraux, le Myanmar a pris des dispositions pour le rapatriement des personnes déplacées vérifiées. Nous sommes prêts à recevoir le premier lot de rapatriés vérifiés depuis le 23 janvier. En février, le Bangladesh nous a fourni une liste de 8 032 personnes - sans signatures, empreintes digitales, photographies correctes ou, plus important encore, sans les formulaires appropriés convenus par les deux parties. Malgré les difficultés de vérification dues à l'absence d'informations adéquates, nous avons réussi au 23 août 2018 à vérifier 3 952 rapatriés. Nous sommes également prêts à recevoir ceux qui figurent sur une liste de plus de 1 200 hindous et musulmans vérifiés que nous avons partagée avec le Bangladesh. Mais nous n'avons pas encore reçu un seul rapatrié malgré nos demandes répétées de rapatriement. Nous appelons le Bangladesh à s'acquitter de ses obligations conformément aux accords bilatéraux afin de permettre sans délai le retour des personnes vérifiées qui ont accepté de retourner volontairement à Rakhine.

Une autre question importante est le rapatriement systématique des personnes déplacées qui restent à la frontière. Comme il est illégal d'occuper la zone située à 150 pieds de la frontière internationale, ces personnes se mettent involontairement dans une situation qui peut affecter la stabilité des deux pays limitrophes. Il est fort possible que ces zones puissent devenir une base terroriste de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan. À cet égard, nous avons demandé aux autorités bangladaises de ne pas lui fournir d'aide de leur côté de la frontière, mais nous sommes en train de prendre des dispositions pour fournir une aide humanitaire du côté du Myanmar.

En outre, le Gouvernement du Myanmar a également signé un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de contribuer à la réinstallation et à la réadaptation rapides et efficaces des rapatriés. Nous avons déjà cartographié les sites potentiels de réinstallation. Le 7 août, les fonctionnaires de l'ONU ont eu accès à 23 villages dans 13 regroupements villageois sélectionnés pour la première phase du programme d'évaluation. Trois autres regroupements villageois ont été délimités pour la réinstallation des personnes déplacées résidant à proximité de

la frontière. Nous exhortons l'équipe des Nations Unies à lancer le programme d'évaluation dès que possible.

Le Gouvernement continue d'appliquer sérieusement les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine. Sur les 88 recommandations formulées, 81 ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre. Dans le processus de mise en œuvre, le Gouvernement attache une grande importance aux conseils et à l'avis du Conseil consultatif, présidé par M. Surakiart Sathirathai, ancien Vice-Premier Ministre de Thaïlande. Le Conseil consultatif a présenté son rapport final le 16 août. Le rapport contenait des recommandations finales équilibrées et viables, qui recevront certainement toute notre attention.

Nous reconnaissons le rôle crucial de l'ONU dans le règlement de la question de Rakhine et de la crise humanitaire actuelle en particulier. En avril dernier, nous avons facilité la visite des membres du Conseil de sécurité, des représentants des pays voisins et du Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous nous sommes félicités de la nomination de l'Ambassadrice Christine Schraner Burgener en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général. Nous pensons que nous pourrions maintenir des relations constructives et fructueuses avec l'Envoyée spéciale. Nous avons facilité l'ouverture de son bureau à Nay Pyi Taw.

J'en viens maintenant à la question de la responsabilité. Le Gouvernement du Myanmar a clairement fait savoir qu'il ne tolérera aucune violation des droits de l'homme. Des mesures seront prises contre toute personne s'il y a suffisamment de preuves. À cet égard, le Gouvernement a créé une commission d'enquête indépendante, dirigée par l'Ambassadrice Rosario Manalo, éminente diplomate possédant une riche expérience dans le domaine des droits de l'homme. La Commission comprend également l'Ambassadeur Kenzo Oshima, un autre diplomate éminent, et deux membres très respectés du Myanmar. Cette décision soulève de graves questions quant à l'objectivité, l'impartialité et la sincérité de la Mission d'établissement des faits.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui dans l'État rakhine sont redoutables. Toutefois, le Gouvernement et le peuple du Myanmar sont unis dans leur détermination à instaurer une paix et un développement durables pour toutes les communautés de l'État rakhine. Nous ne laisserons pas ces difficultés nous écarter de notre objectif ultime, à savoir l'édification d'une nation démocratique. Il faudra du temps et de la patience pour rétablir la confiance entre

les communautés. Nous rechercherons la réconciliation, pas la vengeance; la compassion, pas la haine; l'intégration, pas la ségrégation.

Si la gestion de la situation dans l'État rakhine incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple du Myanmar, la contribution et l'appui objectifs, positifs et constructifs de la communauté internationale seront essentiels au succès des efforts déployés par le Myanmar à l'échelon national. Ce n'est pas le moment d'exploiter les souffrances de personnes innocentes, notamment des femmes et des enfants, dans l'État rakhine pour servir des intérêts personnels ou se livrer à des manœuvres politiciennes. Il est temps d'agir et de démontrer que nous nous soucions véritablement de leur sort en prenant des mesures concrètes. Faisons en sorte que le premier groupe de personnes ayant fait l'objet d'une vérification et exprimé le souhait de rentrer volontairement puisse retourner chez elles. Faisons en sorte que la première phase du programme d'évaluation commence là où l'accès a été accordé. Ne perdons pas de temps.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement tous nos amis qui nous aident de diverses façons à régler les problèmes de l'État rakhine à cette étape critique de la transition démocratique. Nous devons prendre des décisions politiques importantes fondées sur des faits et en cernant pleinement les questions à l'examen. Nous devons examiner cette question complexe dans une perspective plus large.

Nous continuerons à œuvrer de bonne foi avec l'Organisation des Nations Unies et tous nos amis, proches et lointains, pour mettre fin aux souffrances des populations de l'État rakhine et reconstruire la région afin que tous puissent jouir des fruits de la paix et de la prospérité sur une terre bénie de tant de ressources et de potentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous sommes profondément reconnaissants à la présidence britannique d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance publique sur la situation au Myanmar. Le rôle de chef de file que le Royaume-Uni a toujours joué sur cette question au Conseil est une source de force morale pour les millions de Rohingyas et autres personnes touchées par cette crise humanitaire.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter aux témoignages éloquentes du Secrétaire général et de l'ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies

pour les réfugiés, M^{me} Cate Blanchett. Chaque semaine qui passe, nous recevons de nouvelles informations sur l'ampleur de la persécution et de la déshumanisation dont sont victimes les Rohingyas et sur les conséquences possibles de cette crise si devait perdurer.

Nous souhaitons remercier tous les dirigeants de la planète, les représentants et membres du personnel de l'ONU, les représentants des médias, de la société civile et des milieux universitaires, ainsi que les citoyens consciencieux du monde de leur solidarité, de leur appui et de leur travail de plaidoyer sans faille dans ce qui s'avère être l'une des plus grandes crises de déplacement dans le monde d'aujourd'hui.

« J'ai passé une année à pleurer. Maintenant, je suis en colère », peut-on lire sur l'une des banderoles tenues par les hommes, les femmes et les enfants Rohingyas qui s'étaient rassemblés dans les camps de Cox's Bazar pour marquer le passage d'une année longue et ardue depuis qu'ils avaient été chassés de leurs foyers et déplacés de force de l'autre côté de la frontière. Leur douleur et leur colère se manifestent de nombreuses façons, et nous venons d'en entendre certains échos dans la salle. La Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, mise en place par le Conseil des droits de l'homme, a publié son rapport hier (A/HRC/39/64) et on y voit de façon évidente quelles sont les causes de cette douleur et de cette colère généralisées parmi les Rohingyas déplacés de force. La Mission d'établissement des faits conclut sans ambiguïté que tout cela avait été prémédité et organisé, et que les auteurs avaient agi avec une « intention génocidaire ». Ces conclusions font écho à celles déjà largement présentées par, entre autres, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, les Conseillers spéciaux du Secrétaire général pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, et toute une série d'autres entités indépendantes.

Étant donné ces conclusions, il est d'autant plus pertinent et urgent que le Conseil de sécurité reste saisi de la question. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2017/22), rendu visite aux personnes touchées au Bangladesh et au Myanmar et continué de collaborer avec un grand nombre d'acteurs, y compris l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar. En dépit des difficultés et des obstacles, le Conseil a continué d'examiner la question et a généralement réussi à parler d'une seule voix pour dire la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la crise. En tant que partie

directement touchée, le Bangladesh salue les efforts du Conseil et lui demande d'affiner plus encore sa réponse à la lumière de la situation sur le terrain et des nouveaux éléments de preuve concernant les atrocités commises contre les Rohingya.

Le programme en cinq points présenté par la Première Ministre Sheikh Hasina à l'Assemblée générale l'année dernière (voir A/72/PV.14) reflète fondamentalement nos attentes vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, et constitue la base de nos engagements pour l'avenir. Une équipe spéciale nationale de haut niveau a été mise en place pour assurer l'orientation et la coordination globales de nos politiques.

Au lendemain de la crise, nous avons dû investir nos ressources et notre énergie dans une intervention humanitaire massive, à commencer par une assistance immédiate pour sauver des vies. Grâce à l'appui d'une majorité écrasante de notre peuple et de nos nombreux amis et partenaires dans le pays et à l'étranger, la situation humanitaire dans les immenses camps de Cox's Bazar s'est largement stabilisée. Cela a été un soulagement pour toutes les parties concernées d'avoir pu éviter les pires conséquences de la saison des moussons en cours. Un petit nombre de personnes continue d'affluer depuis le Myanmar, invoquant le manque de nourriture et de sécurité dans le nord de l'État rakhine.

Pour les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil tant sollicitées, il demeure essentiel que la communauté internationale appuie de manière soutenue et durable le plan d'intervention de l'ONU afin de répondre à la crise humanitaire des Rohingya. En attendant leur rapatriement volontaire dans l'État rakhine, les Rohingya vivant dans des camps au Bangladesh ont besoin d'avoir de meilleures possibilités de logements, de soins de santé, de moyens de subsistance et d'accès à l'éducation à court et à moyen termes. Nos autorités restent sensibles aux questions de sécurité et de maintien de l'ordre dans les camps et continuent à collaborer avec les Rohingya afin de renforcer les interventions et les garanties communautaires. Nous appelons à une vigilance constante et à une coopération continue de la part des États Membres de la région pour aider à atténuer les risques potentiels de sécurité, notamment ceux posés par les acteurs transnationaux.

En ce qui concerne la priorité absolue d'un rapatriement librement consenti, sûr, digne et durable des Rohingya, nous avons conclu des accords et des arrangements en ce sens avec le Myanmar, et avons

déjà tenu une série de réunions des groupes de travail conjoints chargés d'identifier et de résoudre certains des problèmes opérationnels et techniques afin de mettre en œuvre les dispositions convenues. Le Bangladesh a déjà franchi une première étape du processus de rapatriement en présentant en février une liste de candidats au retour au Myanmar. Nous sommes en train de mettre en place des infrastructures de transit, comme prévu dans les accords, et de créer un comité technique qui sera chargé de superviser la mise en œuvre en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres entités compétentes.

Il doit être clair, cependant, que le retour des Rohingya ne peut pas commencer tant que les Rohingya n'auront pas retrouvé la confiance requise pour décider de rentrer de leur plein gré. Le Secrétaire général et plusieurs représentants ont déjà longuement parlé des conditions qui seraient nécessaires sur le terrain pour créer un environnement propice à leur rapatriement. On sait que les Rohingya voudraient au minimum avoir des garanties pour leur sécurité, le droit de rentrer chez eux et de récupérer leurs biens, la liberté de circulation, des moyens de subsistance et une voie claire pour répondre à leur demande légitime de devenir citoyens du Myanmar. C'est aux autorités du Myanmar qu'il incombe de restaurer la confiance des Rohingya pour ce qui est de leur retour durable dans l'État rakhine et leur coexistence pacifique avec les autres communautés qui y vivent.

Lors de sa visite au Myanmar plus tôt ce mois-ci, notre Ministre des affaires étrangères a noté l'engagement des dirigeants du Myanmar à tous les niveaux à faciliter le retour des Rohingya dans l'État rakhine. Il a été informé de certaines des mesures envisagées pour loger les Rohingya et leur fournir des moyens de subsistance, et a visité les infrastructures construites à ce jour, avec l'appui de certains pays amis de la région. Il a invité le Myanmar à envoyer une délégation au Bangladesh pour informer directement les Rohingya des dispositions prises en ce moment, et leur donner des assurances quant à leur retour dans la sécurité et la dignité, afin de les encourager à apposer volontairement leurs signatures et empreintes digitales sur les formulaires de vérification convenus.

Dans le même temps, comme le Secrétaire général et d'autres l'ont dit, les autorités du Myanmar peuvent envisager un certain nombre de mesures tangibles à même de susciter un climat de confiance en ce qui concerne la situation sur le terrain. Il s'agit,

premièrement, de permettre au Programme des Nations Unies pour le développement et au HCR d'accéder sans entrave à tous les villages et municipalités touchés dans l'État rakhine afin qu'ils puissent mener les activités humanitaires et de développement telles que définies dans le Mémoire d'accord conclu avec le Myanmar; deuxièmement, de gérer le retour durable et en toute sécurité des Rohingyas bloqués le long de la frontière entre le Bangladesh et le Myanmar et, en attendant leur retour, de leur fournir une aide humanitaire depuis le Myanmar; troisièmement, de démanteler les camps de personnes déplacées dans l'État rakhine en permettant aux personnes qui y sont confinées de retourner durablement dans leur foyer ou de se rendre dans un autre lieu de leur choix, avec leurs droits et libertés rétablis; et quatrièmement, de promouvoir la réconciliation et la confiance entre les communautés de l'État rakhine et de lutter contre la propagation malveillante de discours haineux et l'incitation à la violence.

Surtout, la question de la responsabilité doit faire l'objet de toute l'attention voulue. Il faut en finir avec la culture d'impunité pour les crimes dont auraient été victimes les Rohingyas afin que de réparer le traumatisme subi par ces derniers et de rétablir un semblant de justice. La commission d'enquête formée récemment par le Myanmar doit pouvoir agir en toute indépendance et tenir compte des observations formulées par la mission d'établissement des faits. Le rapport de la mission d'établissement des faits met clairement la communauté internationale, y compris le Conseil, face à plusieurs options et responsabilités spécifiques et elle doit dûment en tenir compte.

En tant qu'État Membre attaché à la justice pénale internationale, et en tant qu'État partie au Statut de Rome et à d'autres instruments internationaux pertinents, le

Bangladesh continuera de coopérer à divers processus et efforts internationaux sur la question de la responsabilité. Dans le même temps, le Bangladesh est prêt à collaborer, dans un esprit de bon voisinage, avec le Myanmar sur toutes les questions de sécurité et autres questions d'intérêt stratégique.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale n'a pas laissé les préoccupations au sujet de la situation humanitaire des Rohingyas tomber dans l'oubli. Le Conseil de sécurité peut contribuer à maintenir cette dynamique en adoptant une résolution très attendue qui permettrait d'inscrire régulièrement la question à son ordre du jour. L'Assemblée générale, à l'initiative de l'Organisation de coopération islamique, a adopté l'an passé la résolution 72/248 sur la situation au Myanmar. Celle-ci doit être mise à jour cette année, notamment aux fins de proroger le mandat de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général. Nous espérons vivement que les États Membres apporteront leur appui de principe à ces initiatives.

La flambée de violence dans le nord de l'État rakhine a coïncidé avec la publication du rapport novateur de la Commission consultative sur l'État rakhine, dirigée par Kofi Annan. De fait, avec la triste disparition de Kofi Annan, les Rohingyas ont perdu un de leurs plus grands alliés et de leurs plus ardents défenseurs - une voix qui relayait leurs aspirations et montrait le chemin pour régler les causes profondes d'une situation complexe. Nous devons honorer la mémoire et la contribution de Kofi Annan en continuant d'aider le Myanmar à mettre pleinement en œuvre, sans condition et de façon non sélective, toutes les recommandations qu'il a présentées aux dirigeants du Myanmar.

La séance est levée à 17 h 45.